



**PROCÈS-VERBAL
DE PLENUM DU CONSEIL GENERAL
DU MARDI 19 DÉCEMBRE 2017 19H00 – SION**

Examen et approbation du budget 2018 de la Municipalité de Sion

I- Administration générale & Finances.....	5
II- Economie & Tourisme.....	6
III- Education & Culture.....	7
IV- Affaires sociales.....	10
V- Sécurité publique.....	12
VI- Travaux publics & Environnement.....	13
VII- Bâtiments & Constructions.....	15
VIII- Urbanisme & Mobilité.....	20
IX- Sport, jeunesse & loisirs.....	26
X- Budget discussion finale.....	28



Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Avant d'ouvrir officiellement ce plenum, j'ai un message d'un étrange personnage, habillé tout en rouge avec une longue barbe blanche. Il m'a dit : Donnez, chère madame, remettez aux conseillers généraux de la Ville de Sion, ce modeste présent et remerciez-les pour leur engagement tout au long de cette année 2017. Je crois bien que ce personnage s'appelle le Père Noël. Son message étant passé, revenons à notre plenum. J'ai l'honneur d'ouvrir le dernier plenum ordinaire de l'année du Conseil général de la Commune de Sion. Conformément au règlement, cette séance a été valablement convoquée, en date du 29 novembre dernier, et peut délibérer. Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue et une excellente soirée de travail et d'échanges sur le budget 2018 de la Municipalité de Sion. Je dois excuser les absences du conseiller communal Monsieur Cyrille Fauchère, des conseillères et conseillers généraux Monsieur Pierre Schupbach, Madame Fanny Gex, Madame Magali Nanchen, Madame Cindy Maury. Annoncé avec du retard, Me Philippe Ducrey.

Nous y sommes à cette soirée consacrée uniquement au projet du budget 2018 de la Municipalité de Sion. Par expérience, je peux d'ores et déjà dire que le plenum du budget peut durer quelques heures. Je vous prie donc de respecter vos temps de parole. Je remercie d'ores et déjà chaque intervenant de ce soir. Avant de commencer nos délibérations, je passe la parole à Monsieur le président de la Municipalité, comme demandé par ce dernier, afin de présenter notre nouvelle chargée de communication. Monsieur Varone vous avez la parole.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Effectivement j'avais demandé hier l'autorisation à Madame la présidente de pouvoir vous présenter notre nouvelle chargée de communication, Madame Judith Mayencourt qui va assurer notre communication interne et externe et être aussi à votre disposition. Elle le fait déjà depuis le premier décembre. Madame Mayencourt va se lever. Elle a presque toutes les qualités puisqu'elle est originaire de Chamoson, elle habite Sion. Elle a été correspondante parlementaire à Berne pendant de nombreuses années. Elle a couvert, jusqu'il y a peu, la politique Suisse pour "24 heures" et "la Tribune de Genève". Elle a animé le journal régional de la RTS. C'est vraiment une personne qui maîtrise les différents médias et qui va pouvoir répondre à nos objectifs. Elle s'est déjà mise au travail pour élaborer la politique de communication que la Ville entend pouvoir suivre. Je voulais vous la présenter et lui souhaiter la bienvenue au sein de l'exécutif et du législatif de notre ville.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous pouvons passer au vif du sujet par la lecture de l'ordre du jour. Ce dernier a été validé par le bureau du Conseil général et par Monsieur le président de la Municipalité, conformément à l'article 8 alinéa 1 de notre règlement. Comme demandé à vos chefs de groupe, nous éviterons "les divers" ce soir. N'ayant pas de modification de cet ordre du jour, je vous en fais la lecture. Point 1 : examen et approbation du budget 2018 de la Municipalité de Sion. Tous les documents nécessaires durant ce plenum ont été mis sur l'extranet. Nous allons commencer l'étude de ce projet de budget 2018. J'invite les rapporteurs des 3 commissions à venir prendre place avec leur carte de vote.

L'examen du budget se fait par division administrative, à savoir compte de fonctionnement et compte d'investissements. Les rapporteurs présentent le rapport selon ce schéma. Le déroulement des divisions se passera comme suit : présentation du rapport des commissions, annonce des rubriques amendées, présentation du rapport sur l'amendement, ouverture de la discussion sur la rubrique concernée, avis de la Municipalité (le dépositaire de l'amendement peut reprendre la parole uniquement pour annoncer un éventuel retrait de son amendement), vote de l'amendement et on continue avec la prochaine rubrique amendée. En fin de division, je ferai un récapitulatif des modifications éventuelles apportées au budget avant d'ouvrir la discussion générale sur la division. Puis, nous passerons à la division suivante. Concernant la procédure de vote des amendements, elle se déroulera comme suit. Si une rubrique n'est touchée que par un amendement, il sera mis au vote selon le système habituel (oui, non, abstention où le "non" consiste à soutenir la proposition de la Municipalité). Si une rubrique est touchée par plusieurs amendements, nous confronterons d'abord les amendements entre eux pour déterminer lequel sera mis au vote contre la proposition de la Municipalité qui est inscrite dans le budget. Pour simplifier au maximum ces votes de confrontation, le



montant le plus proche de l'infini sera voté avec la touche verte et le montant se rapprochant le moins de l'infini sera voté par la touche rouge. Nous pouvons donc commencer avec l'entrée en matière.

Monsieur le conseiller, Charles André Rey, vous pouvez nous faire part de l'entrée en matière ainsi que du vote sur l'entrée en matière de la commission de gestion.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. La commission de gestion a examiné le rapport du budget 2018 de la Ville. Elle a siégé à 10 reprises pour préparer et établir son rapport et à 4 reprises pour l'étude des propositions d'amendement. Dans le cadre de l'étude du présent budget, la commission a reçu, le 16 octobre 2017, Monsieur Patrick Dondainaz, chef du service des finances. Elle a également été reçue le 2 octobre 2017 pour une séance extramuros dans les bâtiments du service du feu. La séance des questions a eu lieu le 13 novembre 2017 en présence de Monsieur Philippe Varone, président de la Ville et de Monsieur Patrick Dondainaz, chef du service des finances. Entrée en matière et vote d'entrée en matière. En préambule, nous avons fait les remarques suivantes : le nombre de conseillers communaux passant de 15 à 9, au 1er janvier 2017, la Ville de Sion a revu totalement son organisation. Les dicastères ont été redimensionnés pour pouvoir travailler en binôme : un conseiller, un chef de service. Au niveau comptable, cette réorganisation chamboule totalement le plan comptable suite aux transferts de nombreuses rubriques entre dicastères. De ce fait, il n'existe plus de points de repères et les tableaux, utilisés jusqu'ici, ne permettent plus de comparaison par rapport aux années précédentes. Seuls les totaux de l'aperçu du compte administratif, les indicateurs financiers, l'aperçu du compte annuel, les récapitulatifs des comptes "fonctionnement et investissements" et les statistiques peuvent être comparés. Nous regrettons ainsi de ne pouvoir fournir ces comparatifs visuels par dicastères. Dans notre rapport, nous avons mis en place le nouveau tableau, par dicastère, qui ne deviendra parlant qu'au cours des prochaines années. Compte de fonctionnement : les charges du compte de fonctionnement s'élèvent à **227'430'000** francs. Les revenus de fonctionnement s'élèvent à **227'680'000** francs. L'excédent de revenus s'élève donc à **250'000** francs contre **470'000** pour le budget 2017.

Le budget de fonctionnement 2018 est marqué par une forte augmentation des charges et revenus liés à l'activité d'achat/vente d'énergie de partenaires sans que les bénéfices soient générés sur l'exercice, par les profondes mutations de l'activité de l'aéroport, par la facturation interne des prestations effectuées par la voirie pour les différentes manifestations organisées dans le périmètre de la Commune, par l'entrée en vigueur de la taxe au sac au 1er janvier 2018, également par la stabilisation du coût de l'aide sociale. Au niveau des charges, le budget 2018 est affecté par l'augmentation des contributions communales versées au CMS et EMS et aux institutions pour personnes en situation de handicap, également par l'intensification de la cadence sur la ligne gare/hôpital en partenariat avec l'hôpital du Valais. Au niveau des revenus financiers, le budget 2018 est impacté par l'augmentation des recettes fiscales due à la bonne conjoncture, l'évolution démographique et l'absence de nouveaux allègements fiscaux pour les taxations 2016, 2017 et 2018.

L'évolution du personnel : entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2018, l'effectif du personnel budgété, en équivalent plein temps, a évolué de la manière suivante: au budget 2017, nous avons, 13,24 équivalent plein temps pour 1'000 habitants et au budget 2018 nous en avons 13,19. La commission relève que le nombre des EPT par habitant reste constant. Le compte des investissements se présente de la manière suivante : un montant de dépenses d'investissements au budget 2018 de **33'170'000** francs et de recettes d'investissements de **4'540'000** francs. Pour détail, on a le dicastère n°6 "travaux publics et environnement" qui a un montant de dépenses de 14'720'000 francs. Le total donnant un excédent de dépenses de **28'630'000** francs.

Le programme de législature et priorités d'investissements : dans les rapports sur le budget des exercices précédents, la commission de gestion présentait les tableaux des priorités d'investissements et d'étude du budget. Dès 2018, c'est le programme de législature qui détaille ces éléments. Le programme de législature 2017/2020 a été présenté au Conseil général lors de la séance du 7 novembre. Vous en avez le détail dans le rapport. Je ne reviens plus sur ces éléments. Au niveau des montants investis en 2018, pour le total de 27'720'000 francs, on peut relever 1 million pour la pouponnière valaisanne, 1 million pour l'AggloSion, 1'200'000 pour les conduites d'eau potable, 1'200'000 pour l'aménagement d'espaces publics. Dans ces montants, il faut rajouter d'autres



dépenses qui peuvent être activables pour 1'750'000 francs, les contributions de tiers pour 1'590'000 francs, les subventions accordées pour 3'700'000 francs, les subventions acquises pour 2'950'000 francs. Au niveau du financement des investissements, nous avons, au budget 2017, des investissements nets de 28'420'000 et au budget 2018 28'640'000, ce qui équivaut à une marge d'autofinancement de 83,6 %.

L'endettement net, par habitant, au budget 2017 était de 2'265 francs et il est prévu au budget 2018 de 2'425 francs. L'endettement net de la ville passe de 69'745'000 francs au compte 2016, à 84'384'000 francs au budget 2018, soit une augmentation de 14'640'000 francs. Au niveau des chiffres clés et des ratios, nous nous retrouvons dans la même situation qu'au compte 2016 et qu'au budget 2017, avec une note de 22 points, soit 4 pour le degré d'autofinancement, 3 pour la capacité d'autofinancement, 5 pour le taux d'amortissement ordinaire, l'endettement net et le taux de volume de la dette.

Planification financière 2018/2021 : les communes établissent, pour une durée de 4 ans au moins, un plan financier. Il donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses courantes, des investissements ainsi que de la fortune et de l'endettement. Cette planification financière nous montre que l'autofinancement n'atteint toujours pas 100% et c'est cette dette qui subit une augmentation.

Évolution de la marge d'autofinancement : dans le cadre de l'étude du budget 2018, la COGEST a posé un certain nombre de questions à la Municipalité. Je ne vous en fais pas la lecture complète et systématique, vous avez déjà pris connaissance des réponses de la Ville. Ces réponses aux questions sont présentées en grisé dans le rapport tel que fourni par la Ville, aucune correction, de quelque nature que ce soit, n'y a été apportée.

Vote d'entrée en matière et discussion d'entrée en matière : lors de la discussion générale, avant le vote d'entrée en matière, la commission a relevé les points de réflexion suivants : le budget, proche de celui de l'année précédente, peut être qualifié de bon. Le degré d'autofinancement se montre à 83,6 % considéré comme bon par les indicateurs de l'État du Valais. Ce taux inférieur au 100% implique une augmentation de l'endettement de la Ville. La commission note que les investissements futurs sont importants et qu'ils nécessiteront un suivi avec attention, même si la Ville est attractive, que sa population est en augmentation et que les recettes fiscales devraient augmenter ces prochaines années. Il est à noter que la réforme "projet fiscal 2017" est prise en compte dans la planification financière dès 2020, environ 9 millions de pertes fiscales annuelles pour Sion dès l'exercice 2022. La commission constate que la capitale finance de plus en plus d'installations et d'infrastructures qui ont un caractère régional. Selon la COGEST, la Ville devrait entreprendre des démarches afin d'obtenir des compensations des communes environnantes voire du Canton pour certaines infrastructures. Vote d'entrée en matière : la commission a approuvé l'entrée en matière à l'unanimité des 14 membres présents.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La commission "environnement et urbanisme" tient d'abord à remercier le président de la Municipalité, les conseillères communales et conseillers communaux ainsi que les chefs de service pour les réponses apportées à ses nombreuses questions sur le budget 2018.

La commission s'est réunie à 6 reprises pour examiner le budget et elle a notamment reçu Monsieur Dondainaz pour une présentation. Elle a également reçu le président de la Municipalité pour le développement des réponses aux questions soumises et tient à le remercier, ainsi que Monsieur Dondainaz pour leur disponibilité et la précision des explications fournies. La commission remercie la Municipalité pour l'envoi des réponses au préalable et apprécie la proximité retrouvée avec le président de la commune pour cet exercice des réponses.



Entrée en matière et vote d'entrée en matière : la commission a pris connaissance des documents en relation avec le budget 2018 et a relevé, dans la mesure du possible, des éléments concernant ses compétences, à savoir l'édilité, l'urbanisme, les travaux publics et autres rubriques s'y rapportant. La commission a approuvé l'entrée en matière à l'unanimité des 9 membres présents.

Amos Jérôme, Conseiller général, UDC. La commission sociale et culturelle s'est réunie à 6 reprises pour l'examen du budget 2018 de la Ville de Sion. La commission a tenu une séance en présence de Monsieur Patrick Dondainaz, responsable du service financier et du président de la Municipalité le 15 novembre 2017 pour la communication des réponses aux questions écrites.

La commission leur adresse, ainsi qu'à leurs collaborateurs, ses remerciements les plus chaleureux pour les explications et les informations fournies.

Entrée en matière et vote d'entrée en matière. Le projet de budget 2018 de la Municipalité a été examiné dans le détail par la commission sous l'angle social et culturel, comme le prévoit le règlement du Conseil général, l'examen a porté sur l'ensemble des rubriques du compte de fonctionnement et du compte des investissements et plus particulièrement sur les subventions accordées dans les domaines sociaux et culturels. La commission sociale et culturelle, à l'unanimité de ses 11 membres présents, propose au Conseil général d'accepter l'entrée en matière concernant le budget 2018 de la Municipalité de Sion.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre maintenant la discussion générale sur l'entrée en matière. Il n'y a pas de prise de parole, nous allons passer au vote sur l'entrée en matière. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'entrée en matière votent avec la touche verte, en cas de refus, la touche rouge et en cas d'abstention, la touche blanche. Le vote est lancé.

L'entrée en matière est acceptée par **51** oui, **0** abstention et **0** non.

Nous poursuivons avec l'étude des différentes divisions en commençant par la 1 : administration générale et finance. Monsieur Rey, je vous laisse nous faire part de votre rapport pour la division 0 et division 1.

I- Administration générale & Finances

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Administration générale et finances, compte de fonctionnement : au niveau du budget 2018, le compte de fonctionnement présente des charges financières de 24'750'000 francs et des revenus financiers de 135'680'000 francs. Nous avons posé une question concernant la CPVS. Au 31 décembre 2016, la caisse de pension de la Ville de Sion présente un taux de couverture de 99,7%, calculé sur la base du taux technique à 2,25%. Nous avons également posé une question concernant les personnes retraitées sur la Commune. Il apparaît qu'à Sion, 6'427 personnes sur 32'947 personnes ont plus de 65 ans, soit 19,5%.

Au niveau des comptes d'investissements : dans le dicastère 1, administration générale et finances, le budget 2018 présente des dépenses d'investissements de 150'000 francs.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. Concernant la division 0 fonctionnement / investissement politique énergétique de la Ville, la commission a posé la question : "Quelle est la politique en la matière autosuffisance et dès lors quelle est la politique d'investissements à la vue des pertes financières annoncées dans le domaine ?".

La Ville a défini sa politique énergétique dans son plan directeur des énergies. Elle a de plus arrêté un objectif d'autosuffisance en termes d'approvisionnement en énergie durable et localement produite. A



cet effet, la Ville a augmenté, au début 2017, sa part de capital dans la société de partenaires Lizerne & Morge SA.

Afin de faire face aux pertes sur la valorisation de son portefeuille énergétique dues au prix très bas de l'énergie hydraulique, la Ville a négocié avec l'ESR une prime de qualité pour chaque kWh produit localement et de manière durable. Le projet de CAD Sion (chauffage à distance) fait partie de la stratégie énergétique selon la présentation du 7 novembre au Conseil général. La commission se réjouit de cet objectif d'autosuffisance et d'encouragement à la production locale et renouvelable. La commission soutient toutes les mesures qui pourraient être prises par la Commune pour se désengager de la sous-participation à la centrale nucléaire française du Bugey. Pour la division 1, aucune question.

Amos Jérôme, Conseiller général, UDC. Pour la division 0 : en ce qui concerne les associations culturelles, la commission a constaté cette année la valorisation de la mise à disposition des locaux dans les subventions. Nous comprenons la modification comptable. Cependant, la CSC ne considère pas cela comme une augmentation des subventions. A ce propos, qu'en est-il des installations sportives mises à disposition des clubs et associations sportives de la Ville ? La Ville donne-t-elle des subventions régulières aux clubs et associations sportives au même titre qu'à certaines associations culturelles.

La réponse donnée est la suivante : cette pratique n'a pas cours car, techniquement, cela n'est pas réalisable. Plusieurs partagent les mêmes installations et ceci de manière différenciée d'une année à l'autre selon leurs besoins et les disponibilités. Cependant, le coût des installations sportives (centre sportif, piscine, patinoire) mises à disposition des clubs ou associations sportives sont enregistrés directement dans les dicastères "Sport, Jeunesse et Loisirs". Les charges d'entretien figurent également dans les rubriques comptables du service des sports. En outre, la direction des écoles facture au service des sports, la mise à disposition, en dehors des horaires scolaires, des salles de gymnastique pour les associations sédunoises.

Seul le cercle des nageurs de Sion est au bénéfice d'une subvention annuelle accordée en contrepartie de l'obligation d'achat d'un abonnement de piscine par les membres du club. Ceci dit, le club doit déposer une demande formelle chaque année avec budget, compte et bilan pour analyse et octroi d'une subvention le cas échéant. Division 1, aucune question.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Il n'y a aucune rubrique amendée. J'ouvre donc la discussion générale sur la division 1. Je n'ai pas de prise de parole. Nous passons à la division suivante : Economie et tourisme. Monsieur Rey vous pouvez nous faire part du rapport de votre commission concernant cette division.

II- Economie & Tourisme

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Economie et tourisme, dicastère 2 : au niveau du budget 2018, les charges financières se montent à 33'500'000 francs et les revenus financiers à 29'640'000 francs. Au niveau des comptes d'investissements, le budget 2018 présente des dépenses d'investissements de 2'200'000 francs et des recettes d'investissements de 850'000 francs

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La commission a posé une question concernant la gouvernance. Ne faudrait-il pas créer un service du tourisme pour la Ville de Sion doté d'un chef de service ? Pourrait-on obtenir une meilleure vision de la séparation des dépenses liées à l'économie et celles liées au tourisme dans le cadre du budget ?

La nouvelle gouvernance mise en place par la Ville avec la naissance du dicastère "Economie et tourisme" a pour objectif d'intégrer les composants transversaux du tourisme et de la promotion



économique dans la stratégie de la Ville. Il est prévu, à terme, l'engagement d'un chef de service pour ce dicastère. Son cahier des charges est à l'étude en lien avec la définition de la marque territoriale Sion.

Il est clair que nous intégrons les nouveaux territoires de la Ville, notamment celui des Agettes, et souhaitons mettre sur pied un laboratoire pour la réconciliation plaine/montagne. Nous devons faire la promotion de l'ensemble de notre territoire qui va de 476 mètres à 2'280 mètres. La commission se réjouit de la volonté affichée de créer un poste de chef de service pour cette division et attend le cahier des charges dudit poste.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. La commission sociale et culturelle n'a pas de remarque sur ces divisions et les rubriques de ces divisions ne sont pas amendées.

J'ouvre la discussion générale sur la division. Je n'ai pas de prise de parole. On va passer à la division 3 : éducation et culture. Monsieur Rey vous avez la parole pour la division 3.

III- Education & Culture

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Division 3: éducation et culture. Le budget 2018 présente un montant au niveau des charges financières de 4'620'000 francs et, au niveau des revenus financiers, de 7'600'000 francs.

Nous avons posé une question concernant la rubrique 320 318, Sion et lumières. Sachant qu'il n'y aura pas nouveau spectacle Sion et lumières, en 2018, le montant dédié à ce projet a été diminué de 80'000 francs.

Au niveau des comptes d'investissements, le budget 2018 présente des dépenses d'investissements de 3'550'000 francs et des recettes d'investissements de 550'000 francs et nous avons posé une question concernant l'avenir prévisible pour l'école des Collines. Quels sont les changements d'affectation prévus pour les divers bâtiments scolaires de la Ville ? L'école des Collines se libérera lors du déménagement de nos élèves et enseignants dans les locaux actuels de l'ECG/EPP. La date définitive n'est pas encore connue vu les réflexions du Canton quant à la construction d'un nouveau collège et des rocadés au niveau cantonal. A ce jour, le seul changement d'affectation prévu concernant les bâtiments scolaires, hormis celui des collines, concerne le foyer Shalom.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La CEU a posé deux questions : la première, pour le compte de fonctionnement, rubrique 308 312 : eau, énergie combustible, augmentation de 250'000 francs. Que représente cette augmentation et comment le calcul a été effectué ? Premièrement, sur la base des comptes 2016, cette rubrique a été augmentée de 50'000 francs. Deuxièmement, suite à la réorganisation de l'administration et au démantèlement de la division "eau & énergie", le coût de l'éclairage intérieur des bâtiments scolaires, soit 200'000 francs, est comptabilisé sous cette rubrique. Précédemment, ces factures d'électricité étaient enregistrées dans le centre d'activité "éclairage public". Nouvelle ventilation des charges d'électricité sur les comptes 2016 : éclairage public 831'196 francs. Budget 2018, la ventilation est comme suit : pour les écoles: 200'000 francs; feu et PCI: 7'000 francs; voirie: 8'500 francs; bâtiments communaux: 100'000 francs; parcs et jardins: 5'000 francs; éclairage public: 480'000 francs; centre sportif: 20'000 francs.

La deuxième question concerne le compte de fonctionnement, rubrique 308 427: revenus des biens du patrimoine, dénonciation du bail de Saint-Guérin. Cette dénonciation a-t-elle eu lieu ? Si oui, sur la demande de quelle partie ? Le canton ou la commune ? Et pour quelle échéance ? La dénonciation du bail concernant les locaux loués à l'État par l'ECG/EPP (école de culture générale et école pré professionnelle) a été faite par la Ville de Sion en décembre 2016. La réalisation devrait intervenir au moment où les bâtiments de la HES, actuellement en construction à la rue de l'industrie, seront achevés. La commission suivra avec attention le dossier des déplacements des collèges et écoles.



Elle s'inquiète des conséquences futures générées par ces décisions cantonales (organisation, mobilité, emplacement et coût).

Amos Jérôme, Conseiller général, UDC. Sous la division "éducation et culture", la commission a particulièrement examiné les éléments suivants : rubrique 320 318: honoraires et prestations de service, impôts, taxes et frais divers. En comparant ce montant avec celui de la page 57, rubrique 114 318, on constate une baisse de 80'000 francs.

Réponse donnée: la rubrique 320 318 (honoraires, études et expertises) a diminué de 80'000 francs. En effet, il n'y aura pas de nouvelle création pour Sion et Lumières en 2018. Remarque de la commission. La commission note qu'il n'y aura pas de nouvelle création pour Sion et Lumières et se réjouit de l'apprendre et encourage la mise à disposition technologique du concept.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Un amendement déposé par le groupe PDC propose d'augmenter la rubrique 300 301 de 80'000 francs pour l'engagement de 4 apprentis sur la base aérienne de Sion suite à l'acceptation, en juin 2017, du postulat du même groupe. Monsieur Rey, vous avez la parole pour nous donner l'avis de votre commission sur cet amendement.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. La commission a posé une question à la Ville concernant cet amendement. Est-ce que la Ville a déjà commencé l'étude demandée par le postulat ? La réponse est oui. Les discussions ont-elles eu lieu avec le Canton? Si oui, où en sont-elles ? La création d'un groupe de travail avec le Canton va travailler sur ce sujet, en 2018, avec pour but de prévoir l'engagement, dès 2019, de nouveaux apprentis polymécaniciens spécialisés en aéronautique. Cette formation se fera sous la forme de REFO. Les deux premières années au centre de formation et les deux dernières, dans les centres aéronautiques certifiés. Il est nécessaire d'engager un formateur pour deux apprentis. Vu les réponses de la Ville, la COGEST prend en note que les engagements seraient effectués en 2019. De ce fait, elle refuse l'amendement par 9 non, 6 oui et 0 abstention.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. L'objectif de cet amendement est simplement d'accélérer l'engagement d'apprentis supplémentaires à la base aérienne de Sion. Sachant que le tissu économique de notre Canton, et plus particulièrement du centre de notre Canton, est à la recherche de polymécaniciens formés. Plus vite nous pourrions engager du monde, plus vite nous profiterions des infrastructures en place mises à disposition par la Confédération et plus vite les apprentis formés pourront venir renforcer notre tissu économique local. Mais attention, nous ne parlons pas ici d'apprentis mécaniciens sur aéronefs car, aujourd'hui, aucune entreprise de la branche aéronautique du site de Sion n'en a, semble-t-il, besoin. Ainsi, cette spécialisation aéronef servirait plutôt les marchés du travail de Genève ou Bâle, grands aéroports internationaux.

Si nous voulons lancer les premières formations en août 2018, il faut le feu vert de la Commune de Sion pour laisser au moins 2 de ces 4 places au profit d'entreprises locales. Du côté du Canton, nous savons que cette solution est acquise. Il ne manque donc aujourd'hui que la volonté de la Ville de Sion et si cette décision ne tombe pas avant fin janvier 2018, le projet sera repoussé et les apprentis engagés pour la rentrée 2019. C'est pour éviter ce report que le présent amendement a été déposé. Merci donc aux conseils généraux de le soutenir.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Notre président nous l'a indiqué hier, la Ville est en train de travailler sur la base de la convention qui a été passée entre les forces aériennes, la Ville et les autres partenaires. Je réitère ici les craintes que j'avais formulées lors du traitement du postulat déposé par le PDC. En effet, il nous semble indispensable que la formation des apprentis dont il est question ici, amène une réelle valeur ajoutée et qu'elle réponde à un manque notoire. La vocation de la Ville n'est certainement pas d'intervenir ou de favoriser une branche dont la formation standard existe. Aussi, nous demandons qu'une attention toute particulière soit portée à ce sujet afin de ne pas créer de précédent. Sur la forme, selon analyse faite par la COGEST, la démarche n'entrera en vigueur qu'en 2019. Dès lors, il ne semble pas y avoir d'urgence à augmenter cette rubrique. Le groupe PLR ne soutiendra donc pas cet amendement.



Et si de fait il devait y avoir un changement de planning, nul doute que le crédit supplémentaire sera l'outil adéquat pour y remédier.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC refuse l'amendement. Les discussions sont en cours avec le Canton pour que ces places soient attribuées en 2019. Il est donc peu opportun d'attribuer des montants au budget 2018. Le groupe UDC souhaite rappeler au Conseil municipal sa volonté de voir prioriser des places d'apprentissage pouvant être valorisées dans le tissu économique de notre Canton et rejoint l'avis du PDC concernant les formations de polymécaniciens sur aéronefs.

Theiler Maud, Conseillère générale, AdG. L'AdG ne soutiendra pas cet amendement. Non pas parce que nous ne voulons pas soutenir des places d'apprentissage pour les jeunes mais parce que la Commune a déjà prévu des places de formation pour 2019. Compte tenu de cette information, nous trouvons que cet amendement n'est pas nécessaire.

Carruzzo Sébastien, Conseiller général, Les Verts. Après une vive discussion, les Verts ont décidé de laisser la liberté de vote à ses conseillères et conseillers. D'un côté, nous sommes évidemment en faveur de la formation d'apprentis polymécaniciens mais de l'autre côté nous craignons de mettre la charrue avant les bœufs. Comme dit précédemment, les premiers apprentis ne commenceraient leur formation qu'en 2019. Il y a donc un risque que cette rubrique ne soit pas dépensée ou que cet argent serve à autre chose qu'aux buts fixés par le PDC.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de prises parole. Est-ce que la Municipalité désire s'exprimer ? C'est donc à ce moment que le dépositaire de l'amendement peut reprendre la parole pour retirer son amendement. Je ne poserai donc pas cette question à chaque fois, si tel devait être le cas, je laisserai le soin à la personne concernée d'appuyer sur la touche de demande de parole. Nous allons passer au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement appuient sur la touche verte, rouge refus, blanche abstention. Le vote est lancé.

Cet amendement est refusé par **32** non, **15** oui et **3** abstentions. J'ouvre maintenant la discussion sur la division 3.

Betchov Gabioud Denise, Conseillère générale, AdG. Je m'excuse, je voulais intervenir avant qu'on passe à cette division. Je voulais faire quelques remarques générales. D'abord, je tiens à remercier tous les membres du Conseil municipal, tous les chefs de service et tous les employés qui ont œuvré pour cette présentation du budget et également à tous les membres des commissions qui ont analysé ces éléments. Le groupe AdG ne va pas maintenant parler du budget en général mais il y avait quelques remarques que je voulais vous soumettre. La première concerne donc la réorganisation du Conseil municipal et les 9 dicastères. C'est certainement le point fort du budget. Les transferts de rubriques et de divisions étaient inévitables mais la présentation du budget en a souffert car l'historique n'a pas été reporté sur les nouvelles rubriques. Pourtant, ce genre de report se fait régulièrement pour le budget cantonal.

La lisibilité du budget en a donc souffert et la transparence aussi. Nous demandons au service que, pour la suite, les comptes et le budget (les montants des deux années précédentes) soient indiqués dans les 2 colonnes à gauche de chaque rubrique.

Ma deuxième remarque concerne donc la classification des rubriques liées et non liées. Je crois que vous avez lu dans le rapport de la COGEST qu'il a été également fait mention de cette classification des rubriques. Elle remarque qu'en l'état actuel seul 19% du budget de fonctionnement peut être amendé, 19% du budget et seul le 42% des investissements. Tout le reste est classé "lié". La brochure des dépenses le dit bien : "dans certains cas, la disposition légale peut donner lieu à des interprétations". C'est justement de cela dont nous parlons. Ces interprétations se font actuellement en petit comité. Le Conseil municipal dit vouloir instaurer une démarche participative avec le Conseil général et nous le saluons. C'est pourquoi le groupe AdG propose que l'exécutif concerta le bureau du



Conseil général pour parcourir ces classifications et régler les cas équivoques en toute transparence et en présence de tous les groupes politiques. Notre préoccupation ici est d'éviter que l'on enlève toute marge de manœuvre au Conseil général sur son budget. Un législatif qui ne peut influencer que sur une partie mineure de son budget, risque de devenir simplement une chambre d'enregistrement.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de demande de parole. La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ? Nous pouvons passer à la division 4 : affaires sociales. Monsieur Rey vous avez la parole pour la division 4.

IV- Affaires sociales

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Division 4, affaires sociales : au niveau du budget 2018, les charges financières se montent à 30'140'000 francs et les revenus financiers à 5'390'000 francs. Nous avons posé une question concernant les frais d'assistance éducative. Elle concerne la participation aux frais de gestion des mesures de curatelle éducative instaurées par l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte. Lorsqu'un mandat d'assistante éducative ou de curatelle éducative est confié à l'office compétent par l'APEA, un forfait de 300 francs mensuel par enfant ou fratrie est facturé à la commune du domicile de l'enfant. Selon entretien avec Monsieur Yann Roduit chef de service, celui-ci a confirmé qu'une analyse avait été menée en 2015 pour éventuellement refacturer les forfaits aux familles concernées. L'idée a rapidement été abandonnée car les frais encourus pour l'encaissement étaient largement supérieurs au remboursement prévisible.

Nous avons également posé une question concernant les enfants qui sont pris en charge. Quelle est la part de la rémunération à la charge de la commune versée aux parents d'accueil ? Au 1er novembre 2017, le nombre d'enfants de 0 à 12 ans pris en charge par des parents d'accueil s'élève à 165. A titre comparatif dans les crèches nurserie UAPE, il y en a 1'610 qui sont pris en charge. Le coût de l'heure d'accueil à charge des communes, toutes charges et subventions comprises, est entre 1 franc et 1.50 franc. Il est précisé que la participation des parents varie en fonction de leurs revenus.

Compte d'investissements affaires sociales : au niveau du budget 2018, les dépenses d'investissements prévues se montent à 1'900'000 francs.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. La commission "environnement et urbanisme" et la commission "sociale et culturelle" n'ont pas de commentaire. La rubrique concernée par un amendement dans cette division est la rubrique 401.365 "institutions privées, subventions".

L'AdG propose une augmentation de 50'000 francs pour donner des moyens supplémentaires aux institutions actives dans l'intégration des populations migrantes et des personnes en fin de droit afin d'anticiper les besoins croissants dans ce domaine. Monsieur Rey, vous avez la parole pour nous donner l'avis de votre commission sur cet amendement.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. La COGEST a posé une question à la Ville. Ces institutions ont-elles demandé à la Ville des subventions complémentaires ? Réponse : aucune demande formelle ne nous a été adressée. Vu l'absence de demande, la COGEST refuse l'amendement par 10 non, 5 oui et 0 abstention.

Amos Jérôme, Conseiller général, UDC. La commission sociale et culturelle a analysé cet amendement et l'a refusé par 7 non, 3 oui et une abstention.



Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion générale sur cet amendement. Monsieur le conseiller Juan-Carlos Pallara.

Pallara Juan Carlos, Conseiller général, AdG. Le Centre Suisse-Immigrés et l'OSEO sont deux institutions actives dans l'intégration des populations migrantes et des personnes en fin de droit. Le Centre Suisse-Immigrés offre une permanence juridique et sociale, des cours de français, ainsi que des activités d'intégration. L'OSEO, Œuvre Suisse d'Entraide Ouvrière, est active dans le domaine des mesures d'insertion socio-professionnelle. Ces deux institutions ont pour mission principale de favoriser le dialogue entre les personnes de tous horizons. Le travail peut être réalisé grâce aux cotisations de ses membres, des dons, des subsides fédéraux, cantonaux et communaux. Mais la plupart des activités se font surtout grâce au soutien et à l'engagement de nombreux bénévoles.

Pour donner un exemple, plus de 700 dossiers ont été traités par le Centre Suisse-Immigrés dans le cadre de la permanence juridique et sociale avec une moyenne de 65 appels téléphoniques par semaine. De même, plus des 1'000 personnes ont été accueillies dans le centre de l'OSEO dans le cadre de différents projets de réinsertion professionnelle en 2016. Cela montre l'ampleur du travail accompli par ces deux institutions. Dans le cas du Centre Suisse-Immigrés, les subventions accordées par la Ville ne suffisent pas pour assurer le personnel nécessaire au fonctionnement de la permanence juridique étant donné le nombre de dossiers traités. Actuellement, Madame Jacquemettaz, présidente du Centre Suisse-Immigrés, assure en grande partie du bénévolat équivalent à du 100 % là, où il faudrait un poste d'assistant social correspondant à ce pourcentage.

Ces différents projets de soutien social, les motivations professionnelles, les cours de langue, les projets de naturalisation etc., ont pour objectif de favoriser l'intégration des jeunes, des familles, de la population migrante en créant des espaces propices aux échanges interculturels. L'AdG vous demande donc de soutenir l'amendement de 50'000 francs pour ces associations pour qu'elles puissent poursuivre leur travail de soutien à la population, favoriser l'insertion des personnes exclues du marché du travail et permettre une meilleure intégration des migrantes et migrants dans notre société grâce à leurs différents projets. L'AdG a déjà soumis cette demande d'augmentation de subvention à la Ville en octobre 2013. Cette demande n'ayant pas été accordée cette année-là par ce même Conseil général, ces associations n'ont alors pas eu le cœur de réitérer leur demande chaque année. Merci de soutenir cet amendement.

Jacquier Michael, Conseiller général, PDC. Le groupe PDC soutient les activités sociales qui permettent à tout un chacun de trouver une place au sein de notre Ville. Pour ce faire, la Ville de Sion apporte des contributions financières à diverses institutions privées. Ces 3 dernières années, le montant porté au budget est resté stable à 333'000 francs. Pour la période comptable 2018, il est prévu d'augmenter le soutien aux institutions privées à 393'000 francs, soit une augmentation de 18% ou 60'000 francs. Cette augmentation répond à des besoins identifiés par le Conseil municipal. Comme le relève le Conseil municipal, il n'y a pas de demande formelle qui lui a été adressée. Nous sommes donc d'avis que les bénéficiaires de ces subventions, portées au budget 2018, se contentent des montants alloués. Ainsi, le groupe PDC refuse l'amendement pour une augmentation des subventions aux institutions privées.

Mirailles Christian, Conseiller général, Les Verts. La question des migrations occupe l'actualité dans toute l'Europe. C'est dire si ce sujet est important actuellement. Les Verts soutiennent toutes les actions qui permettent d'intégrer ces populations et ainsi faciliter la vie en communauté dans la Commune. Ainsi, nous soutenons cet amendement afin de relever la situation particulière dans laquelle nous sommes actuellement.

Moulin Guillaume, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC ne soutient pas l'amendement de l'AdG concernant les subventions aux institutions privées pour la simple et bonne raison que les organismes recevant actuellement ces subventions n'ont pas jugé nécessaire cette somme à investir et c'est là où le bât blesse me direz-vous. En effet, le groupe UDC est un fervent défenseur de



l'intégration, mais on peut se poser la question du non-accueil de cette somme proposée pour les organismes actuels sachant qu'il y a encore un énorme travail à faire. Sont-ils en surcapacité, mal organisés ? C'est le grand flou. Le groupe UDC propose donc que les subventions versées aux institutions soient dorénavant soumises aux offres publiques auxquelles toutes les institutions concernées, notamment les écoles privées, puissent y répondre car actuellement seules quelques institutions bénéficient de ces subventions. Nous pensons que la libéralisation de ce marché offrirait ainsi aux affaires sociales un panel d'offres plus larges et plus attractives permettant ainsi de comparer les différentes offres; et ainsi de permettre de grands gains en termes de qualité de cours et de fortes économies pouvant être réinvesties dans plus de projets d'aide à l'intégration.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Je vais faire court, tout a déjà été dit, mais pour autant qu'il n'y a pas forcément eu de demande spécifique, nous ne voyons pas pourquoi nous devrions soutenir cet amendement. Une fois que nous aurons peut-être une demande, alors là, nous pourrions en discuter.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de demande de parole. La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ? Nous allons passer au vote de cet amendement les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement appuient sur la touche verte, rouge pour le refus, blanc pour l'abstention. Le vote est lancé. L'amendement est refusé par **38** non, **13** oui et **0** abstention. J'ouvre la discussion générale sur la division 4. Je n'ai pas de demande de parole. Nous pouvons passer à la division 5 "sécurité publique". Monsieur Rey vous avez la parole.

V- Sécurité publique

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Division 5 "sécurité publique" : au niveau du budget 2018, les charges financières se montent à 14'530'000 francs et les revenus financiers à 9'770'000 francs. Nous avons posé une question concernant les raisons de l'achat ou de la location en leasing des appareils de saisie des amendes d'ordre. Cette variante de leasing sur 5 ans a été privilégiée d'une part afin de lisser l'investissement sur plusieurs années et ainsi de faire mieux correspondre le budget et les comptes à la réalité. Le coût d'acquisition d'un tel appareil est d'environ 6'500 francs.

Sécurité publique, compte d'investissements : le budget 2018 présente au niveau des dépenses d'investissements un montant de 760'000 francs et des recettes d'investissements pour un montant de 200'000 francs.

Amos Jérôme, Conseiller général, UDC. Sécurité publique. Sous la division "sécurité publique", la commission a particulièrement examiné les éléments suivants. Rubrique 500.437 "Amendes" : la CSC remarque une augmentation de 150'000 francs pour les amendes. Cette augmentation est-elle liée à l'engagement de 3 assistants de sécurité publique ? Réponse de la Municipalité : en effet, cette augmentation est directement liée à l'engagement de 3 assistants de sécurité publique ASP qui auront, pour deux d'entre eux, terminé en 2018, la formation nécessaire à l'exercice de leur fonction. A noter également qu'un collaborateur ASP qui a cumulé de nombreux jours d'absence ces dernières années pour cause de maladie pourra être remplacé l'année prochaine, l'AI s'étant prononcée favorablement sur ce dossier. L'objectif du service, sur demande du Conseil municipal, est d'assurer une meilleure présence dans les lieux stratégiques de la Ville, notamment dans les zones de rencontre du centre-ville où les mauvaises habitudes des automobilistes donnent une mauvaise image de la Ville de Sion et créent des problèmes de sécurité notamment pour les piétons. Remarque de la commission. La commission soutient toute initiative qui peut améliorer la sécurité et le bien-être des citoyens.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Aucun amendement n'a été déposé pour cette division. J'ouvre la discussion générale sur la division 5. Je n'ai pas de demande de parole, nous



pouvons passer à la division 6 "travaux publics et environnement". Monsieur Rey vous avez la parole pour votre commission.

VI- Travaux publics & Environnement

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Division 6 "travaux publics et environnement". Le budget de 2018 présente des charges financières de 46'810'000 francs et des revenus financiers de 30'880'000 francs. Au niveau du compte d'investissements, le budget 2018 présente des dépenses d'investissements de 14'720'000 francs et des recettes d'investissements de 2'070'000 francs. Nous avons posé une question concernant les montants prévus pour l'Agglo. Le montant global des mesures AggloSion s'élève à 100 millions dont 28 millions concernent les mesures pour la Commune de Sion. A ce jour, les travaux doivent être réalisés d'ici 2028 pour être subventionnés.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. Division 6 "travaux publics et environnement". Compte de fonctionnement 609.312: eau, énergies combustibles. Quel est le pourcentage d'eau provenant des sources de la ville et celui d'eau achetée à d'autres entités ?

En 2013, la part de la Ville de Sion était de 76% pour 24% d'eau achetée à d'autres communes. En 2016, le rapport est de 83% de la Ville de Sion et 17% de communes partenaires. Compte d'investissements 601.550 : liaison nord-sud secteur gare. Est-ce que la totalité des 300'000 francs prévus pour l'étude en 2017 a été dépensé ? Quelles sont les réelles raisons de l'impossibilité de la réalisation d'une passerelle ? Conclusions de l'étude ?

Les études de faisabilité sont toujours en cours. La liaison nord-sud secteur gare doit répondre à une liaison piétonne et de mobilité douce avec, si possible, un raccordement aux quais CFF de la voie 2 et de la voie 3 dans une vision à 2030. Tant que CFF Cargo ne quitte pas Sion ou ne modifie pas son concept d'exploitation, cette liaison aura grande peine à être réalisée. A ce jour, la variante "passerelle" a été écartée car son accessibilité ne pouvait se faire que par ascenseur. L'accessibilité nord correspondait à monter de deux étages et l'accessibilité sud à monter 4 étages. Le cheminement cyclable nord-sud étant coupé, l'accès aux quais CFF voie 2 et 3 est difficilement réalisable. La passerelle enterrée est une variante plus judicieuse pour répondre à l'accessibilité aux quais CFF ainsi que pour assurer le cheminement cyclable nord-sud berges du Rhône. Avec une passerelle enterrée, l'accessibilité nord correspondrait à descendre de deux étages et l'accessibilité sud serait au niveau de la rue de l'Industrie. La commission environnement et urbanisme souhaite une issue rapide et pragmatique, notamment au vu des montants d'études engagés.

Amos Jérôme, Conseiller général, UDC. Division 6, rubrique 608.310 "imprimés, fourniture de bureaux". Qu'est ce qui est prévu, en 2018, au niveau de la communication des informations à la population, étant donné que les informations principales concernant les déchets auraient dû être faites en 2017 ? Réponse de la Municipalité : la communication pour l'introduction de la taxe au sac se fera essentiellement en novembre et décembre 2017 et se poursuivra en 2018. Une communication continue est prévue sur le réseau Facebook, Internet et via un tout-ménage. La communication sera également ciblée en fonction du futur comportement des citoyens envers les déchets.

Remarque de la Commission: la commission aurait apprécié que la population soit informée de manière plus précise et moins tardive. Ceci aurait pu éviter des dépenses supplémentaires de communication en 2018.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Un amendement déposé par le PDC propose de diminuer la rubrique 610.050 de 200'000 francs pour les frais d'études prévues en vue de l'agrandissement du parking de la Planta. Monsieur Rey, vous avez la parole pour donner l'avis de votre commission sur cet amendement.



Rey Charles André, Conseiller général, PDC. La commission a posé quelques questions à la Ville. Je vous en fais un résumé. En agrandissant le parking de la Planta, nous risquons de ramener passablement de véhicules au centre-ville. La politique de la Ville a-t-elle été modifiée car, à un moment donné, il était question de sortir les véhicules du centre-ville ? Il n'y a aucun risque de ramener des véhicules au centre-ville. L'accès au parking de la Planta se fait par l'Avenue de la gare qui est une route cantonale. L'étude de circulation a montré qu'un agrandissement de 276 places ne perturbait pas le trafic. Il n'a jamais été question de sortir les voitures du centre-ville. Il a été question de supprimer des places en voirie pour permettre la création de voies de bus, la création de bandes cyclables etc. Quel est le plan directeur actuel concernant les parkings ? Le plan directeur a été accepté par le Conseil général, à savoir réalisation du parking en périphérie de l'hypercentre aux 4 coins cardinaux. Qu'est-ce qui est recherché par la Ville pour agrandir ce parking ? Quels sont les avantages et/ou les inconvénients/risques ? La Ville désire supprimer les places de parc à la place des Cèdres, à la rue des Cèdres, à la rue des Mayennets et à la rue de la Dixence. Ceci permettrait de réduire le trafic des usagers qui sont à la recherche de places de parc en surface. Ceci permettrait également de fournir des places aux habitants de la vieille ville. Ceci permettrait de mettre à disposition des clients des commerces du centre-ville, des places de parc supplémentaires. Il n'y a que des avantages. Vous devez vous imaginer Sion en 2030, des rues où aucune voiture ne serait garée de la gare au Ritz, de l'Avenue de la gare au parking du Scex. Les rues et les places recevront un nouvel aménagement où les gens déambuleraient d'un commerce à l'autre. Une majorité de la COGEST refuse le principe d'une étude et accepte l'amendement par 8 oui, 5 non et 2 abstentions.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. Cette question avait été préalablement débattue en commission pour savoir si la commission voulait déposer un amendement. A une courte majorité, elle avait refusé ce dernier. Dès lors, la commission propose de refuser cet amendement par 6 voix contre et 5 voix pour.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Maintenant, j'ouvre la discussion sur la rubrique 610.050 amendée.

Fellay Gilles, Conseiller général, PDC. Il neige, Noël approche. Les stations de ski ont le sourire. Il neige et cela a montré l'avantage de disposer de places supplémentaires dans les parkings couverts. Le groupe PDC retire ainsi son amendement. Au-delà de cet épisode occasionnel et de façon plus substantielle, notre groupe a la volonté de conserver un centre-ville animé par ses commerces et ses établissements publics. L'objectif de l'amendement était de faire réfléchir à d'autres options. Par exemple, en diminuant le nombre de places louées à l'année à des voitures ventouses ou en discutant avec le canton ou la BCV pour une utilisation plus rationnelle des places à disposition. Il n'a surtout jamais été question de supprimer des places en extérieur sans une compensation au moins équivalente en souterrain. A voir les réactions au sein des groupes politiques, ce débat n'était pas inutile. Le thème des parkings restant un sujet très sensible.

Ce retrait d'amendement n'implique cependant pas, automatiquement, l'acceptation d'un futur crédit d'engagement pour la Planta. De nombreux points restent en suspens et nous serons attentifs aux réponses apportées. Le montant indicatif de 12,5 millions est-il plausible pour les 276 places annoncées ? Dans la réponse à la COGEST, il est dit que les places supplémentaires n'auront pas d'incidences sur le trafic à l'Avenue de la gare ou ailleurs. Est-ce réellement crédible ? Qu'en est-il du trafic nécessaire à ce gros chantier ?

Il y aura Roches Brunes, Cour de gare, Don Bosco, l'agrandissement de la Planta, le futur parking au départ de la télécabine, sans compter les parkings d'échange vers Tourbillon, les projets de l'hôpital qui ne sont pas de la compétence de la commune, mais qu'importe, n'est-on pas en train de créer une bulle ?

Quand seront enfin mis en place les panneaux présentant en direct les disponibilités dans les différents parkings souterrains de la ville afin que les automobilistes arrivant à Sion se rendent au bon



endroit. Sur un plan technique, comment sera assurée la recharge des véhicules électriques dans la future Planta ? Je ne parle pas ici d'une ou deux bornes de recharge mais d'une adaptation à grande échelle. D'ici la fin des travaux, nous n'aurons peut-être pas atteint les 25% actuels de véhicules électriques de la Norvège, mais nous en prendrons le chemin. Il faudra pouvoir prévoir leurs recharges. Pour traiter tous ces éléments, les 200'000 francs d'étude se justifient. Nous espérons toutefois que les réponses ne porteront pas uniquement sur la qualité du béton ou le type d'armature mais qu'elles seront à la hauteur des enjeux de la mobilité du futur.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Cet amendement étant retiré, j'ouvre la discussion générale sur cette division.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. J'interviens ici à titre personnel. Je suis surpris du choix de la Municipalité d'écarter la variante de la passerelle pour le passage de la gare. En effet, il me semble que de mémoire les premiers rendus 3D du projet ne démontraient pas de réel problème en lien avec les différences de niveaux. Avait-on alors, à l'époque, "balancé un projet sans avoir réfléchi à son aménagement et à ses conséquences" ? Permettez-moi de douter. J'aurais aussi souhaité voir une vraie comparaison financière, un peu plus étoffée que les quelques arguments qui ont été avancés dans la CEU, sachant qu'un forage sous les voies CFF implique un tas de contraintes extrêmement fortes et certainement aussi des coûts très élevés.

Ceci dit, je me plie au choix des services. Cependant, je souhaite vivement qu'une attention toute particulière soit portée à l'aménagement de la variante souterraine afin que cette connexion ne devienne pas un lieu malfamé comme bon nombre de passage souterrain.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de prise de parole. La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ? Nous terminons ainsi avec la division 6 et passons à la division 7 "bâtiments et constructions". Monsieur Charles-André Rey vous avez la parole.

VII- Bâtiments & Constructions

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Division 7, bâtiments et constructions : le budget 2018 présente au niveau des charges financières un montant de 8'680'000 francs et au niveau des revenus financiers un montant de 5'200'000 francs. Dans les comptes d'investissements, dans le dicastère 7, le budget 2018 présente des dépenses d'investissements de 2'090'000 francs.

Amos Jérôme, Conseiller général, UDC. Division 7 bâtiments et constructions : La commission a particulièrement examiné les éléments suivants : projet "Cour de gare". Quelles seront les charges d'amortissement et les intérêts annuels de la nouvelle salle de concerts et congrès ? Est-ce que ce sera sous la forme d'une subvention à la Fondation ? Réponse la Municipalité : le message du Conseil municipal au Conseil général du 22 mars 2016 concernant la construction d'une salle de concerts et congrès dans le complexe "Cour de gare" prévoit une subvention annuelle d'environ 3 millions en faveur de la Fondation. Cette subvention se compose ainsi : pertes d'exploitation 1,1 million, amortissement 5% 1,25 million, intérêts 3% 0,75 million, total 3,1 millions.

Remarque de la commission : la commission a entendu l'idée du projet Pool Musique et encourage la Municipalité à le mener à bien.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Deux amendements ont été déposés dans cette division, nous les traiterons dans l'ordre.

Le premier amendement déposé par l'AdG propose d'augmenter la rubrique 701.314, de 200'000 francs afin de permettre au service des bâtiments, d'améliorer l'accessibilité des locaux de la ville aux



personnes à mobilité réduite. Monsieur Rey vous avez la parole pour nous donner l'avis de votre commission sur cet amendement.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. La commission de gestion a posé quelques questions à la Ville. Suite à l'inventaire de la Ville concernant l'accès aux divers bâtiments communaux, la Ville a-t-elle pris des mesures ? La réponse : comme précisé dans la présentation, ce postulat a permis d'établir une synthèse des ouvrages publics appartenant à la Ville dans le cadre des travaux d'entretien et d'investissements des bâtiments publics appartenant à la Ville. Les services concernés intègrent de manière systématique et selon les mesures constructives possibles la norme SIA 500.

Ces démarches s'appliquent également pour d'autres actions de coordination avec les travaux engagés comme la mise en conformité feu ou la mise aux normes sismiques des bâtiments en fonction des disponibilités budgétaires. Autre question : quelles sont les mesures prises dans le budget 2018 ? En ce qui concerne la division 7, le budget 2018 comprend la transformation des guichets de la police municipale avec l'introduction d'un guichet citoyen pour les personnes à mobilité réduite. En ce qui concerne la division 3, le budget 2018 comprend la réfection des vestiaires douches et création d'un WC pour handicapés pour la salle de gym de Salins. Existe-t-il un planning des travaux à entreprendre ? Si oui, peut-on en disposer ? Non, il n'y a pas de planning de travaux pour ce type de réfection. Comme précisé au point 1, ces mesures sont intégrées systématiquement à d'autres actions comme la mise en conformité feu ou sismique.

Une majorité de la COGEST estime que les montants au budget suffisent à satisfaire les demandes. La COGEST refuse l'amendement par 6 non, 4 oui et 5 abstentions.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. Suite à l'audition du service des bâtiments et constructions par la CEU cet automne, il a été constaté que des efforts conséquents étaient déjà réalisés pour l'entretien et la rénovation des bâtiments. La question posée reste toutefois pertinente. Le service pourrait définir une échéance pour réaliser les travaux allant dans ce sens et y allouer un montant. Toutefois par deux oui, deux abstentions et 7 non, la commission propose de refuser cet amendement.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion générale sur l'amendement 701.314. Monsieur Bastian Collet.

Collet Bastian, Conseiller général, AdG. L'AdG remercie la Ville et le service des bâtiments et constructions pour les efforts déjà entrepris pour l'accessibilité de ces bâtiments. Nous sommes conscients des difficultés techniques et financières qu'implique ce genre de projet.

Nous jugeons néanmoins que l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux bâtiments de la ville est indispensable. Par exemple, de nombreuses écoles ne disposent pas de WC adaptés aux personnes à mobilité réduite, ce qui constitue un frein important en termes d'intégration. Nous demandons donc que la Ville reste proactive sur ce point, par exemple en élaborant un planning des travaux pour une meilleure communication. Nous souhaitons aussi rappeler que des aides financières peuvent être octroyées via des associations et des fondations.

J'ajouterai encore que maintenant que nous avons enfin de la neige, il serait regrettable de ne pas pouvoir accueillir convenablement d'éventuels jeux paralympiques. En effet, il serait non négligeable de pouvoir assurer un accès à toutes et à tous à nos infrastructures et à nos bâtiments historiques. L'AdG soutient donc cet amendement et vous invite à faire de même.



Gachnang Mathieu, Conseiller général, PDC. Le groupe PDC du Conseil général s'est penché avec attention sur l'amendement de l'AdG concernant l'amélioration des infrastructures communales pour une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Tout d'abord, il est évident que notre groupe est sensibilisé à la problématique des personnes en situation de mobilité réduite. Toutefois, nous refusons le présent amendement pour les raisons suivantes : l'amendement aurait dû se porter sur le compte d'investissements et non sur le compte de fonctionnement. Deuxièmement, le service concerné par cet amendement a, comme chaque année et selon une planification qui nous a été présentée, mis en place les moyens à disposition en termes de personnel et d'argent dans le but de favoriser l'accessibilité des bâtiments communaux. De fait, il ne servirait à rien d'ajouter 200'000 francs qui ne pourraient tout simplement pas être investis.

Reist Martin, Conseiller général, UDC. Pour répondre rapidement à cet élément, l'UDC considère naturellement cette approche légitime à toute personne dans le besoin. Malgré cela, les dépenses concernant l'accessibilité sont déjà engagées et vous le savez, ceci est un processus qui demande du temps, de la patience et entre l'importance et la précipitation, l'UDC choisit l'importance donc l'UDC refuse cet amendement.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Chacun d'entre nous connaît, voire côtoie régulièrement une ou des personnes qui peinent à se déplacer de manière autonome dans le cadre de la vie de tous les jours.

Ces personnes à mobilité réduite sont de plus en plus prises en compte dans le cadre des nouveaux aménagements urbains. Il reste cependant passablement de travail à effectuer pour, d'une part leur faciliter l'accès à certains bâtiments, en particulier ceux qui datent de plus d'une dizaine d'années, et d'autre part leur permettre de se déplacer dans l'ensemble de nos quartiers, sans voir ces déplacements être compromis par des obstacles qui n'en sont pas pour les personnes valides. Celles et ceux qui ont suivi dernièrement le reportage de la RTS où l'on voit une classe de St-Maurice parcourir la ville avec un enfant en chaise roulante ont encore plus pris conscience des entraves que les personnes à mobilité réduite rencontrent lors de leurs déplacements quotidiens. Ce reportage a montré, s'il n'en faut, à quel point les aménagements, mêmes minimes, pourraient faciliter la vie à ces personnes qui ne peuvent pas se déplacer avec la même aisance que nous. Face à cette situation, notre commune, étant donné son budget équilibré, devrait pouvoir faire un effort supplémentaire pour faciliter la vie des personnes à mobilité réduite. Pour les raisons évoquées, le groupe des Verts votera en faveur de l'amendement déposé par l'AdG.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Nous avons eu ici il y a quelques semaines une excellente présentation de la conseillère Carole Schmid et du chef de service qui ont notamment montré une planification des travaux en lien avec le degré de difficulté de ceux-ci. Laissons-les donc faire leur travail. Le groupe PLR refusera cet amendement.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de prise de parole. La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ? Nous allons donc passer au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement appuient sur la touche verte, rouge pour le refus, blanc pour l'abstention. Le vote est lancé.

L'amendement est refusé par **38** non, **13** oui, **0** abstention.

Le deuxième amendement déposé par le PDC qui propose de diminuer la rubrique 701.050 de 100'000 francs afin de reporter l'étude de l'aménagement de la place de la Planta après la votation du 10 juin 2018 concernant les JO 2026. Monsieur Rey, vous avez la parole pour nous donner l'avis de votre commission sur cet amendement.



Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Nous avons posé une question à la Ville : la Ville a-t-elle intégré dans le mandat d'étude, l'éventualité des JO 2026 ? Réponse : non, pas pour la division 7. La COGEST accepte le principe d'une étude et refuse l'amendement par 10 non, 4 oui et une abstention.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La commission a étudié l'amendement et veut éviter les dépenses inutiles avant un vote qui ne pourrait modifier l'attribution de cette place. Toutefois, en cas de refus des JO 2026 en juin 2018, le Conseil municipal pourrait alors proposer un crédit supplémentaire. Par 6 oui, 4 non et une abstention, la commission propose d'accepter cet amendement.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion sur l'amendement du PDC. Monsieur Patrick Bornet.

Bornet Patrick, Conseiller général, PLR. Lors de son inauguration en 1988, la nouvelle place de la Planta, résultat de longues batailles, laissait dubitatifs de nombreux Sédunois. Parmi eux, l'architecte de la Ville, Charles-André Meyer qui entrait en fonction au même moment et qui l'a qualifiée de "loupée monumentale". 20 ans après, en 2008, une vingtaine de projets d'urbanisme pour le réaménagement de la Planta avaient été déposés dans le cadre d'un concours. Les Sédunois ont pu alors espérer une accélération de ce dossier mais 10 ans plus tard toujours rien. Aujourd'hui, l'exécutif nous montre dans son plan de législature, ainsi que dans la planification financière et le budget 2018, qu'il est résolu à redonner à cet espace mythique un attrait pour les citoyens et visiteurs de la ville. Selon les arguments qui accompagnent l'amendement qui nous est proposé, il faudrait attendre d'en savoir plus sur le projet de candidature de Sion 2026. Or, ledit projet ne prévoit aucune infrastructure permanente pour le site de la Planta.

Cette place doit être pensée pour les Sédunois pour les 30 ou 40 années à venir. Elle n'est pas supposée en cela adopter une configuration spécifiquement adaptée à quelques éphémères cérémonies olympiques. Au contraire, ce sont les infrastructures temporaires des JO qui pourront et devront s'adapter au nouveau visage que la Ville aura donné à ce lieu.

Alors qu'on se lamente du temps que prend le démarrage des travaux du projet "Cour de gare", projet privé sur lequel les autorités ne peuvent guère agir, est-il réellement opportun de freiner le réaménagement de l'autre grand espace disgracieux de Sion et sur lequel les élus de cette commune ont cette fois la mainmise ? Doit-on subordonner désormais tout aménagement de la ville à une compatibilité avec le projet Sion 2026 ? A ces questions, le groupe PLR répond négativement. Il rappelle aussi que le rafistolage de cette place coûte chaque année, je dis bien chaque année, un montant correspondant environ au montant amendé ce soir, soit quelque 100'000 francs.

Le groupe PLR refuse donc de soutenir cet amendement et invite tous ceux qui ne veulent pas prolonger encore et encore l'existence de cette balafre coûteuse au cœur de Sion à faire de même.

Micheloud Benoît, Conseiller général, PDC. La Planta, une place mythique qui mérite une attention particulière. Nous devons la rénover mais pas dans l'urgence et la précipitation. Une étude de 100'000 francs en 2018 pour la rénover ? Trop vite, trop tôt. Pourquoi ? Le 10 juin 2018, vote de la population valaisanne pour les JO 2026.

Si le oui l'emporte, nous devons avoir une réflexion commune avec le comité d'organisation des JO Sion 2026. Cette manière de faire évitera à la commune de Sion d'engager des montants pour une étude alors que des besoins futurs ne sont pas encore totalement clairs. De plus, une synergie et un partage des frais devraient être discutés avec le comité d'organisation des JO Sion 2026.



Par cet amendement, le groupe PDC ne remet pas en doute le bien-fondé de repenser et de refaire la place de la Planta. Mais la réflexion doit se faire en y intégrant le maximum de paramètres dont les JO pour avoir une visibilité plus importante chez nous en Suisse et à l'étranger. Le groupe PDC vous demande donc d'accepter le report de cette étude afin d'avoir un maximum de données pertinentes et objectives pour la beauté et la visibilité de notre belle place de la Planta.

Collet Bastian, Conseiller général, AdG. Le groupe AdG refuse l'amendement car nous souhaitons cette étude pour le projet d'une nouvelle place et d'un éventuel pavillon à la place de la Planta. En effet, notre groupe ne souhaite pas conditionner tous les futurs projets de la Ville à la candidature des JO 2026.

Sur le plan urbanistique, cette question du futur de la place de la Planta traîne depuis trop longtemps et il est grand temps de débiter une réflexion à ce sujet. L'avenir de la place de la Planta ne doit pas être influencé par les JO. C'est la place de toutes les Sédunoises et de tous les Sédunois, et elle mérite enfin qu'on s'y intéresse de plus près et au plus tôt. Ce sont au JO de s'adapter à cette place telle qu'elle sera envisagée et pas l'inverse. L'AdG refuse donc cet amendement et vous recommande de faire de même.

Dubuis Alexandre, Conseiller général, Les Verts. Notre groupe a pris connaissance des arguments avancés pour reporter l'étude de l'aménagement de la place de la Planta. L'aménagement de cette place fait l'objet de critiques et suscite le débat depuis des années déjà. Il s'agit donc de mettre à profit cette étude pour tenir compte de certaines de ces critiques qui sont pour le moins justifiées et penser notamment à la végétalisation de cet espace. L'office du tourisme se trouvant sur cette place, elle est quelque part un des premiers lieux de notre cité découverts par les touristes. Il est donc indispensable de repenser son aménagement.

Dans cette optique, les JO ne doivent pas constituer un prétexte pour freiner un type de projet aussi important pour l'image de notre ville, surtout que, premièrement il n'est pas certain que le peuple accepte les JO au mois de juin, deuxièmement il s'agit avant tout d'une étude qui peut très bien prendre en compte une éventuelle mise à disposition de la place pour les JO. Et pour terminer, cette place ne doit pas être revue uniquement en fonction d'une fan zone aménagée durant une quinzaine de jours uniquement. Pour toutes ces raisons, notre groupe refuse cet amendement.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC estime que les JO ne sont pas un frein à l'étude du réaménagement de la place de la Planta. La réflexion et l'établissement des besoins liés à l'utilisation de cet espace, qui à l'évidence a déjà été utilisé pour des événements de plus ou moins grande envergure et des rassemblements populaires, doit prendre en compte une utilisation par un large public. Les JO s'intégreront peu ou prou à une telle optique.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de prise de parole. La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ? Monsieur le Président vous avez la parole.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Effectivement, ce projet de la Planta est un des objectifs fort de la Municipalité dans le cadre de notre plan de législature. Par souci de transparence on vous l'a présenté comme un projet, je dirai, transdisciplinaire ou transdicastère puisqu'il y a 3 dicastères qui vont être impliqués dans ce travail. Le premier est le dicastère des travaux publics & environnement avec la partie du parking pour la réalisation de ces 276 places pour un montant de 12 millions. Le deuxième est le dicastère des bâtiments & constructions qui doit effectivement se pencher sur ce qui serait éventuellement bâti sur cette place. Et puis le troisième est le dicastère urbanisme & mobilité pour la rénovation de la place en elle-même et sa qualité paysagère ou d'accueil. Donc on a vraiment joué la transparence en vous présentant ce crédit d'engagement qui viendra vers vous en 3 strates, mais qui sont toutes intimement liées en termes de conception et de réalisation puisqu'on va profiter de la première étape pour réfléchir à la deuxième et à la troisième. Je vous demande vraiment de réfléchir à cette vision unitaire et de cohérence dans la réalisation de ce projet et puis peut-être un



petit mot mais cela a déjà été dit tout à l'heure par certains d'entre vous, il n'y a aucun lien entre des exigences olympiques et la rénovation de cette place. Effectivement, il n'y aura que des infrastructures temporaires, tubulaires, comme on l'a déjà connu pour d'autres manifestations sur la place de la Planta. Ces infrastructures s'adapteront à la forme définitive que nous lui donnerons.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement appuient sur la touche verte, refus rouge, abstention blanc. Le vote est lancé.

L'amendement est refusé par **35** non, **16** oui, **0** abstention. Nous avons refusé tous les amendements de la division 7. Nous allons passer à la discussion générale de cette division. Je n'ai pas de prise de parole.

Nous pouvons passer à la division 8, urbanisme et mobilité. J'invite M. Rey à nous faire part du rapport de sa commission concernant cette division.

VIII- Urbanisme & Mobilité

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Urbanisme et mobilité, compte de fonctionnement : le budget 2018 présente au niveau des charges financières un montant de 14'940'000 francs et des revenus financiers pour un montant de 1'840'000 francs. Nous avons posé une question concernant l'avenir de Publibike. Est-ce que des décisions ont été prises ? Dans le prolongement de la communication détaillée par le Conseil communal au Conseil général, en plenum du 21 juin 2016, sur le réseau Publibike, le renouvellement du réseau a été étudié et sera opérationnel dès la mi-décembre 2017. Il y a une synthèse qui est donnée au niveau de ce nouveau réseau. La mise à jour proposée sur le réseau permet d'implémenter à coûts maîtrisés les dernières évolutions en termes de réseau de vélos en libre-service et de voir si elles répondent à un besoin de la population et des visiteurs. Un monitoring régulier prévu avec l'exploitant ce qui permettra de prendre position concernant une densification à court terme et la mise en place d'un réseau de vélos en libre-service au niveau de l'agglomération.

Urbanisme et mobilité, compte d'investissements : le budget 2018 présente un montant de 4'050'000 francs au niveau des dépenses d'investissements. Nous avons posé une question concernant l'aménagement du jardin public de Bramois. Quels aménagements sont prévus ? Le budget global prévu est de 1'172'400 francs à plus ou moins 20% selon le détail du projet. Il comprend l'implantation d'un jardin d'enfants avec des jeux et du mobilier urbain, un bâtiment pour du stock de la voirie avec des WC publics, la mise en place d'un parking et d'un espace polyvalent engazonné. Des plantations complémentaires sont également prévues. Lors de la séance des questions, Monsieur Varone nous a présenté le projet sur plan dont vous avez le détail qui est mentionné dans le rapport de la COGEST.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La commission a posé une question concernant le compte d'investissements 852.050, investissements propres : quelle est la part de la dépense pour la place de jeux de Bramois ? Quel montant est réellement prévu pour les arbres et la végétation ? Plus généralement, la commission souhaite connaître la politique de la Ville en matière d'arborisation des espaces publics. Sur les 1,2 million de la rubrique d'investissements 852.050, la dépense pour la place de jeux de Bramois est d'environ 700'000 francs, travaux réalisés sur plusieurs exercices. S'agissant de l'arborisation des espaces publics, il s'agit d'un élément à part entière de la politique en matière de gestion et de création de nouveaux espaces dans une vision globale de l'ensemble des thématiques, gestion des mobilités, cohabitation avec le patrimoine bâti, préservation et création de vue sur le paysage proche ou lointain, problématique des sous-sol, qualité des sols hydrologiques, passage des réseaux. L'arborisation des espaces publics est, par ailleurs, une des composantes du projet "AcclimataSion". En outre, le principe suivant s'applique. Pour chaque arbre coupé, un arbre est replanté. En matière de sujets plantés, la plantation 2014 compte 87 arbres, 2015 - 100, 2016 - 136.



En termes d'arbustes indigènes horticoles en 2014 - 404 et en 2016 - 741. S'agissant de la notion d'indigénat, l'objectif est de favoriser des plantations indigènes tout en tenant compte que plusieurs essences font face à des problématiques phytosanitaires ou d'incompatibilité avec le contexte urbain. Des sujets horticoles sont aussi utilisés en raison de leur qualité de résistance aux maladies et aux insectes, de bonnes adaptations aux changements climatiques et, bien entendu, de leur plus-value dans les projets paysagés.

La commission salue le travail de l'équipe parcs et jardins, notamment l'arborisation soutenue de la commune dans l'esprit du projet "AcclimataSion".

Amos Jérôme, Conseiller général, UDC. Division, 8 urbanisme et mobilité : rubrique 856.318 honoraires et prestations de services. En ce qui concerne les vélos en libre-service, la CSC avait cru comprendre que les frais seraient transférés à Publibike. Dès lors, que représentent les frais de fonctionnement du système de vélos en libre-service de 67'000 francs ? Réponse la Municipalité : le transfert de charges à Publibike concerne les investissements. En revanche le montant mentionné par la CSC correspond au forfait d'exploitation qui, lui, reste à la charge de la Ville et comprend les frais liés à l'exploitation. Ce montant a pu être maintenu au niveau de 2017 malgré les plus-values qui seront reportées au réseau Publibike séduinois en fin de cette année. Remarque de la commission : nous attendons et espérons que ce projet décolle grâce aux nouveaux investissements de Publibike. Dans le cas contraire, la commission souhaite que la Ville prenne les mesures nécessaires.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Trois amendements ont été déposés dans cette division. Deux amendements concernent la même rubrique. Je mettrai en vote les deux amendements l'un contre l'autre. Celui accepté par les conseillers généraux sera mis en vote contre le budget de la Municipalité. Le premier amendement déposé par Les Verts propose d'augmenter la rubrique 854.314 éclairage public de 250'000 francs afin de réaliser plus rapidement des économies d'énergie. Monsieur Rey vous avez la parole pour donner l'avis de votre commission sur cet amendement.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Nous avons également posé des questions à la Ville. Je vous en fais part. Quelle part de l'éclairage public de la Ville est déjà renouvelée en équipements économiques ? La part modernisée s'élève à plus de 50 % avec des éclairages LED et iode. Quelle part de ce même éclairage est renouvelée annuellement ? Qu'en est-il pour 2018 ? Pour 2018, les travaux principaux de modernisation concernent Châteauneuf. Pour les années futures 2019, 2020 et 2021, il est prévu de moderniser le quartier de Champsec, Salins et diverses zones de la ville. Quelle est l'économie financière en termes de kWh prévus par année ? L'énergie consommée pour ces points s'élevait en moyenne à 155'000 kWh/an, la consommation annuelle prévue est de 30'000 kWh soit une diminution de 80% ou de 17'500 francs par année. Quel renouvellement supplémentaire permettrait une augmentation du budget de 250'000 francs ? Une augmentation du montant annuel adjugé de 250'000 francs implique une augmentation des ressources humaines et une modification du plan lumière établi. Cette anticipation pourrait se faire en 2018 avec un début des travaux effectif en 2019. Dans ce cas, un montant de 30'000 francs sur le budget 2018 suffirait pour mener à bien les études nécessaires.

Le renouvellement de l'éclairage public se faisant régulièrement et dans un délai acceptable, la COGEST refuse cet amendement par 12 non, 3 oui et 0 abstention.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La commission relève l'importance de modifier les éclairages publics afin qu'ils soient moins gourmands en énergie. Ce compte devrait toutefois être mieux explicité afin de séparer les aspects d'investissements et des coûts de fonctionnement.

Par 3 oui, 7 non et une abstention, la commission propose de refuser cet amendement.



Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion générale sur la rubrique 854.314 amendée. Monsieur le conseiller Gérard Varone.

Varone Gérard, Conseiller général, PDC. Le groupe PDC a étudié la proposition d'amendement d'augmenter de 250'000 francs la rubrique 854.314 qui concerne les éclairages publics. Le groupe reconnaît que c'est une priorité de renouveler l'éclairage public de notre commune pour bénéficier à terme d'économies d'énergie. Après renseignements pris auprès de l'ESR, ce travail de renouvellement est permanent et le remplacement de toutes les sources lumineuses au mercure par des sources LED, dans quelques cas au sodium, sera achevé en 2021 au rythme actuel.

Une augmentation de la cadence de remplacement nécessiterait des ressources supplémentaires non planifiées pour un gain d'énergie limité et donc un bénéfice restreint. Pour ces raisons, le groupe PDC refuse cet amendement et vous invite à en faire de même.

Mayor Noémie, Conseillère générale, PLR. Etant ingénieur en énergie environnement, je suis bien entendu très sensible à l'efficacité énergétique et aux économies d'énergie. J'aime à dire que malgré le faible coût actuel de l'énergie, son économie n'a pas de prix. La Ville de Sion l'a déjà bien compris et a mis en place depuis longtemps le remplacement des sources lumineuses au mercure faisant diminuer l'utilisation d'énergie pour ce poste de 80 %.

Certains quartiers de la ville sont même équipés de lampadaires intelligents. Aujourd'hui, la planification de ces changements est toute réalisée et les dernières lampes seront remplacées en 2021, soit dans 4 ans seulement. Si nous acceptons cet amendement, l'ESR devra refaire sa planification et ne pourra de toute façon pas garantir que le montant permettra une accélération du processus. De plus, nous ne savons pas si une modification de la planification ne risquerait pas d'entraîner un manque à gagner en lien avec les subventions prokilowatt pour l'éclairage public.

Pour ces raisons, le groupe PLR va refuser cet amendement et vous invite à faire de même.

Pfister Brigitte, Conseiller général, Les Verts. L'éclairage urbain constitue pratiquement 16 % des dépenses d'électricité. Cette consommation peut être facilement réduite et des efforts ont déjà été entrepris. Notre commune doit se donner les moyens de changer rapidement l'ensemble de l'éclairage public qui génère des coûts et de la pollution lumineuse. L'économie énergétique passe par la suppression des sur-éclairages (l'ampoule), et l'introduction d'éclairage moins gourmand en énergie. C'est pour cette raison que nous proposons d'augmenter de 250'000 francs l'investissement dans le renouvellement de l'éclairage public afin de réaliser plus rapidement des éclairages publics favorisant les économies d'énergie.

Bodrito Jean Pierre, Conseiller général, AdG. L'AdG a examiné, avec attention, l'amendement déposé par le groupe des Verts qui propose une augmentation de 250'000 francs dans le but de réaliser, le plus rapidement possible, des économies d'énergie par le biais de la suppression des sur-éclairages et de l'introduction d'éclairage moins gourmand en énergie. Notre groupe est évidemment sensible à cette question écologique et soutient cette idée, sur le fond.

Toutefois, des mesures ont déjà été entreprises par la ville et il est prévu de continuer dans ce sens pour moderniser l'éclairage public. Bien que nous soutenions le fond, comme déjà dit, de cet amendement, nous considérons que le montant amendé pourrait apparaître trop élevé, raison pour laquelle le groupe AdG émet quelques réserves et a décidé d'accorder la liberté de vote pour chaque membre de son groupe.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC constate que les travaux visant une meilleure efficacité énergétique sont en cours et avancent. C'est pourquoi nous refusons cet amendement.



Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de demande de parole. La Municipalité veut-elle s'exprimer ? Nous allons passer au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement appuient sur la touche verte, rouge pour le refus, blanc pour l'abstention.

L'amendement est refusé par **38** non, **13** oui et **0** abstention.

La rubrique 852.050 fait l'objet d'un amendement déposé par le PDC qui propose de diminuer la rubrique 852.050 (parcs et jardins) de 500'000 francs afin de revoir l'aménagement du jardin public de Bramois et d'un amendement déposé par la COGEST qui propose de diminuer de 100'000 francs l'investissement du jardin public de Bramois afin d'optimiser les investissements dans ce domaine. Monsieur Rey, vous avez la parole pour nous donner l'avis de votre commission sur ces deux amendements.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Sur le premier amendement de 500'000 francs, nous avons posé des questions à la Ville. Peut-on avoir le détail financier, devis par maître d'œuvre de l'aménagement du jardin public de Bramois ? La réponse est la suivante : le bâtiment 210'000 francs, des WC et un local de voirie, la place de jeux 460'000, une place 300'000, parking et zone verte, une route pour 43'000, du mobilier urbain 45'000, bancs, arceau à vélo, les honoraires 242'000 francs, architectes, ingénieurs civils, ingénieurs thermiques, pour un montant total de 1'200'000 francs.

Dans le budget 2018, quel est le montant prévu pour ce jardin public ? La réponse est de 600'000 francs et une provision au budget 2017 correspondant au montant total. La COGEST refuse l'amendement vu l'impact du montant amendé mais proposera un nouvel amendement à la Ville, à la vue des réponses de la Ville par 12 non, 0 oui et 3 abstentions.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. L'amendement de la COGEST est de 100'000 francs. La COGEST soutient le projet de jardin public à Bramois, mais il demande que le budget global dédié à cet objet soit diminué de 100'000 francs. Elle demande ainsi que les investissements dans ce domaine soient optimisés pour arriver à un résultat similaire.

Ce nouvel amendement est proposé par la COGEST avec le vote suivant, 12 oui, 1 non et 2 abstentions.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La commission a analysé cet amendement et n'a pu se déterminer. Les éléments pour mentionnaient qu'on pouvait faire des projets de qualité pour des montants raisonnables. Une partie de la commission a proposé plutôt d'être contre, Bramois a besoin de lieux de détente enfantine et de toilettes publiques de qualité et préservant la sécurité des enfants, notamment concernant les matériaux et une partie de la commission estime que la Municipalité a pensé cet espace de manière adaptée.

La majorité de la commission s'est abstenue tout en relevant qu'un projet avec une réflexion plus poussée sur l'ensemble de Bramois avec plusieurs petits parcs de jeux, différents lieux et toilettes avec des cheminements piétons sécurisés et cohérents devraient être soumis au Conseil général. La question de l'emplacement du bâtiment de la voirie pourrait aussi être repensé. Par 3 oui, 3 non et 5 abstentions, la commission laisse le libre choix.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion générale sur cet amendement. Monsieur Dominique Barras.

Barras Dominique, Conseillère générale, PDC. Au risque de répéter des appréciations déjà évoquées, je rappelle qu'en conclusion de l'étude du budget 2018 de la Ville, le PDC a apprécié les efforts des services de la Ville pour atteindre un budget de fonctionnement équilibré. Malgré cela, le PDC s'inquiète du déficit de financement de 4'690'000 francs qui vient s'ajouter à ceux des dernières



années. Afin d'éviter l'accroissement de la dette de la Ville, il nous semble important de faire des efforts, non seulement au niveau du fonctionnement, mais également en agissant sur les investissements.

La marge de manœuvre est certes limitée puisqu'il n'est pas possible d'agir sur les investissements liés et que les actions sur les investissements dans des comptes autofinancés n'ont pas d'influence sur la dette. Néanmoins, le PDC souhaite agir dans les domaines restants représentant 10 millions de francs, soit le 30% de la totalité des investissements. C'est pourquoi notre groupe a présenté des amendements débouchant sur des mesures d'économies concrètes. L'amendement PDC de la rubrique "parcs et jardins" propose la plus importante correction du budget 2018 et porte sur la place de jeu de Bramois. La demande en matière de jardins publics est certes évidente et justifiée. La réjouissante fréquentation du parc d'Uvrier montre que le résultat final du projet mené par la Ville correspond aux attentes des Sédunois. Ainsi, après le succès du projet coûteux d'Uvrier, il n'est aucunement question de remettre en question celui de la place de jeux de Bramois, mais plutôt d'agir sur les finances, de faire aussi bien mais moins cher. Il ne faut pas oublier que d'autres quartiers de la ville attendent, eux aussi, un tel équipement. Dès lors, faire preuve de créativité tout en diminuant les coûts sur le projet de Bramois servira également pour des projets futurs. A l'occasion de la discussion des amendements en commission de gestion, une question a été posée sur les contours du projet de Bramois, question qui a bénéficié d'une réponse détaillée, complétée par une présentation de celui-ci par le président. A la lumière des nouveaux éléments communiqués, il s'avère que vouloir économiser le montant proposé risque plutôt de mettre en péril le projet global que de le réaliser avec intelligence en économisant. Bien sûr, des solutions pourraient permettre de diminuer l'enveloppe financière globale, par exemple en rapprochant ou en intégrant les toilettes publiques dans la salle de gymnastique. Mais nous ne sommes pas architecte. Lors de la présentation de l'amendement en commission de gestion, les arguments apportés par les représentants PDC n'ont pas laissé les autres commissaires indifférents. Si le montant amendé semblait exagéré pour beaucoup de membres, le principe de réaliser un jardin public avec moins de moyens, sans en préteriter la fonctionnalité, a été partagé par la majorité des membres et l'idée de transmettre un signal en ce sens à la Ville, mise en œuvre par l'élaboration d'un nouvel amendement, une première. L'objectif de ce nouvel amendement reste de ménager les finances de la Ville par une adaptation du standing de ce projet en réduisant son enveloppe de 100'000 francs. Satisfait que les représentants de tous les partis sédunois partagent ce même souci, le PDC retire son amendement au profit de celui de la commission de gestion, même si l'impact de l'économie demandée sera moins efficace que dans la demande originale. Le PDC soutiendra bien sûr cet amendement et vous encourage à faire de même afin de retrouver, au sein du Conseil général, la même quasi-unanimité que celle atteinte au sein de la commission de gestion.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC L'amendement du PDC étant retiré, nous allons délibérer uniquement sur l'amendement de la COGEST.

Pallara Juan Carlos, Conseiller général, AdG. L'AdG est favorable aux aménagements des jardins publics et au développement des espaces verts dans les différents quartiers de notre ville. Au vu du détail financier relevé par la COGEST, le coût dédié au jardin public de Bramois est de 600'000 francs et le coût total du projet se monte à 1'200'000 franc. L'AdG trouve que ce projet de parc public est un bon investissement d'autant plus que ce choix correspond aux impératifs de sécurité, d'entretien et de durabilité choisis par le service de l'urbanisme. L'emplacement actuel paraît être un endroit privilégié par sa situation, entre l'école primaire, la maison des aînés du "Mas de la Borgne", l'IUKB, des habitations, la rivière, le chemin forestier de la Borgne. Tout cela en dehors de la circulation routière. Ce projet de parcs et jardins a d'autres avantages bien plus importants que les coûts. Il se veut un espace de rencontres intergénérationnelles qui contribuent à la vie de la communauté. De plus, au vu de l'évolution démographique de ces dernières années, 3'700 habitants pour Bramois et Pont de Bramois, Bramois a besoin d'un lieu qui favorise et renforce l'esprit de la vie villageoise. Bien que le projet puisse être mieux optimisé à moindre coût, il serait probablement judicieux d'effectuer une réflexion sur l'aménagement avec les infrastructures existantes comme l'école, ou de trouver un lieu plus adéquat pour le local de la voirie par exemple. L'AdG est aussi d'avis que pour Bramois, il y a d'autres infrastructures qui sont à prendre en compte dans les futures réflexions, notamment celles



sur la nécessité d'une nouvelle salle de gymnastique, éventuellement une salle polyvalente, sur l'aménagement de la place de l'Eglise ou encore sur une future crèche/garderie. Pour toutes ces raisons, l'AdG refuse, l'amendement déposé par la COGEST.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Concernant la rubrique 852.050 du compte d'investissements du budget 2018, les 1,2 millions budgétés sont dévolus, je cite, à l'étude et l'aménagement d'espaces publics y compris arborisation des rues, aménagement d'espaces scolaires et sportifs, notamment le jardin public de Bramois, rue des Bouleaux et place Tout-vent. Notre groupe a pris connaissance de la proposition de la COGEST de diminuer de 100'000 francs l'aménagement du jardin public de Bramois. Cela contraindra la Ville à revoir les installations et jeux proposés aux enfants. L'exercice peut cependant être intéressant car de nombreux exemples de parcs de jeux montrent des installations ludiques, simples, pratiques et esthétiques à moindre coût. Cependant, il semble que les appels d'offres, le projet ayant déjà été pratiquement fait, la marge de manœuvre se trouve assez restreinte quant à l'aménagement de ce parc. Aussi, le risque principal, en diminuant le budget alloué à ce projet, est de se retrouver avec un espace complètement bétonné, minéral, sans arborisation, avec du mobilier au rabais. Pour ma part, je regrette que ce projet n'ait pas été intégré dans une réflexion plus globale sur les espaces de jeux sur l'ensemble du village de Bramois. Une réflexion aurait pu être faite également sur l'accessibilité à ce nouvel espace pour l'ensemble des usagers, en particulier les piétons. Le local de la voirie pourrait être aussi situé à un endroit un petit peu différent. Bref malgré tout, je pense qu'il est important de ne pas faire des économies sur le dos des structures dédiées aux enfants et aux familles afin d'offrir à la population des espaces verts, ainsi que des places adaptées où les enfants et les adolescents puissent bouger, s'exprimer à leur guise et aussi un espace rassembleur. Pour toutes ces raisons, Les Verts refusent cet amendement.

Fumeaux Dionys, Conseillère générale, UDC. De nombreux parents et habitants de Bramois souhaitent, voire se réjouissent de la réalisation de ce projet. Cependant, ils n'attendent pas une construction luxueuse et nous trouvons cet investissement très onéreux. Nous suivons donc la commission de gestion qui est convaincue, dans sa majorité, que l'on devrait pouvoir construire moins cher. Malgré cela, le groupe UDC trouve malheureux que le PDC n'ait pas le courage de maintenir son amendement. En début de législature, c'eût été un signal clair quant à la gestion des projets d'aménagement retenus par le Conseil municipal. En conclusion, un projet pour Bramois oui, moins cher et de bonne qualité. Donc le groupe UDC accepte l'amendement de la COGEST.

Marquis Marco, Conseiller général, PLR. Le montant mis au budget par les collaborateurs de la Ville a été établi par des professionnels de la branche. Ce montant est le résultat de l'expérience construite sur les projets passés, sur des devis faits sur la base d'un cahier des charges précis et détaillé, sur des contacts et des négociations avec des fournisseurs de matières premières nécessaires à l'exécution de ce projet. Les responsables ont estimé au mieux la valeur des travaux nécessaires à la réalisation de ce projet. Les demandes de coupe du budget ne sont pas raisonnables. Sur quelle base exige-t-on de réduire ce montant ? La requête transmise à la Municipalité est de faire des économies. La question qui reste en suspens est de savoir où on doit faire des économies ? Peut-être sur la qualité des matériaux sélectionnés ? Les responsables du projet pourraient chercher des produits moins onéreux et en même temps moins respectueux de l'environnement. Peut-être sur l'attribution du mandat ? Nos chefs de service pourraient faire en sorte que le projet soit confié à des entreprises meilleures marché, même si elles ne sont pas qualifiées ou qui n'appartiennent pas à notre tissu économique local. Peut-être sur des aménagements ? On a parlé de l'arborisation ou pourquoi ne pas éviter de créer des accès pour des personnes à mobilité réduite ? Ou alors sur la sécurité, de sorte à sous-évaluer les risques, les familles qui se rendront sur cette place devront redoubler de vigilance pour surveiller leurs chères têtes blondes, à cause d'une économie dérisoire de même pas 0.05% sur le budget de la Ville. Sur quel autre élément important du projet faudrait-il limer ? Comme mentionné dans l'amendement, ce projet intègre non seulement le jardin public mais aussi les toilettes, ainsi qu'un local pour la voirie qui pourrait être utilisé et très apprécié par les participants des différentes manifestations, sans parler des places de parc décentes et tant attendues qui pourront être créées. Dire oui à cet amendement signifie accepter de ne pas



avoir un projet de qualité. C'est pour faire en sorte que les points qui viennent d'être évoqués ne se concrétisent pas que le groupe PLR refuse cet amendement et vous propose d'en faire autant.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de demande de parole. La Municipalité veut-elle s'exprimer ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Pour celles et ceux qui étaient déjà dans cet hémicycle en 2016, vous aviez déjà, dans le cadre du budget, un projet de jardin public à Bramois. Il n'a pas été contesté, pas discuté à l'époque. Il a vraiment servi de base au Conseil municipal et au service pour demander des soumissions et avoir le projet le plus précis possible. Aujourd'hui, même une diminution de 100'000 francs, va poser un problème de réalisation en fonction du programme qui a été prévu. Je vous rappelle que c'est un programme qui a été souhaité par la population bramoisienne sous la forme d'une pétition et qui comprend plusieurs objets, que ce soit un jardin pour les enfants, que ce soit un local pour la voirie, des WC, l'aménagement de places de parc devant le "Mas de la Borgne", donc c'est un ensemble qui a été pensé et, si aujourd'hui, nous vous proposons ce montant de 1'200'000 francs, c'est qu'il correspond à la réalité des offres et soumissions que nous avons en notre possession. Donc, je vous invite à ne pas amender ce montant.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement de la COGEST, appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement est refusé par **29** non, **19** oui et **2** abstentions. Aucune rubrique amendée. J'ouvre maintenant la discussion générale sur la division 8. Je n'ai pas de prise de parole.

Nous pouvons passer à la division 9 "Sport, jeunesse et loisirs". Monsieur Rey vous avez la parole.

IX- Sport, jeunesse & loisirs

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Division 9 "Sport, jeunesse et loisirs" compte de fonctionnement : le budget 2018 présente des charges financières de 12'460'000 francs et des revenus financiers de 1'680'000 francs. Au niveau du compte d'investissements pour le même dicastère, le budget 2018 présente des dépenses d'investissements de 3'750'000 francs et des recettes d'investissements de 100'000 francs.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La commission a posé deux questions, notamment pour le compte de fonctionnement sous "généralités". Quelle est la politique des loyers et participation des clubs sportifs pour l'utilisation des infrastructures, loyer de la patinoire, salles de sport ? Y a-t-il une systématique où est-ce l'établissement via des conventions ou accords ? Selon la politique sportive de la ville, il est prévu que les clubs sportifs à but lucratif ou commercial utilisent les installations sportives de la ville sur la base d'un bail à loyer. Les clubs sportifs à but non lucratif disposent gratuitement des installations sportives de la ville sauf celles dont l'utilisation est soumise à un tarif d'entrée. Compte d'investissements 958, autres dépenses à amortir : les 500'000 francs prévus pour la candidature des JO sont-ils directement versés au comité de candidature ? Ce montant sera versé proportionnellement aux autres subventions publiques au comité de candidature.

Ne faut-il pas refacturer, à l'image de ce qui se fait pour la voirie, les frais de fonctionnement pour la candidature sur un compte lié. Le moment venu, soit dans la phase de réalisation des infrastructures et d'exploitation, il faudra budgétiser de manière transparente le coût des prestations fournies à l'usage exclusif de ce projet. A l'image du canton, la création d'un poste unique dédié à la candidature est-elle prévue ? Nouveau chef du service du tourisme. La Ville de Sion n'entend pas engager de délégué aux jeux olympiques 2026. Les différents partenaires ont œuvré main dans la main pour la réussite de ce projet. Il n'est donc pas nécessaire de créer un nouveau poste au niveau communal. La



commission demandera le déplacement de ce poste sous la rubrique 2 "économie et tourisme". De par la nature de l'événement, il est juste que ce projet soit imputé au dicastère des sports. La commission pense que, dans l'immédiat, ce poste doit rester sous cette rubrique 9, notamment du fait de la gestion par un chef de service. En revanche, dès la nomination d'un chef de service pour l'économie et le tourisme, le dossier de candidature devrait, en toute logique, être transféré sous la rubrique 2 "économie et tourisme".

Amos Jérôme, Conseiller général, UDC. Sous la division "sport, jeunesse et loisirs", la commission a formulé la remarque suivante : La CSC regrette le regroupement de tous les centres sportifs et piscines sous un seul poste. Pourquoi baisser le niveau de transparence notamment en ce qui concerne le stade de tourbillon ? A l'occasion de la nouvelle législature et gouvernance, par unité de doctrine avec les autres dicastères, le service des finances a demandé que le plan comptable soit regroupé par thématique administration, eau, glace et neige et non plus à rallonge avec 12 centres d'activités et des centaines de sous-rubriques de compte comme c'est le cas actuellement. Par ailleurs, dans les comptes de fonctionnement par centre sportif, Garenne, Glarey, ancien Stand et Tourbillon, les rubriques étaient déjà regroupées globalement et non par objet tant les installations et équipements sont nombreux sur un même site. Par exemple, le centre sportif de Tourbillon en 2017, est un centre regroupant le centre équestre, le stade, les terrains d'entraînement, le terrain de tennis pour quelques prestations etc. Par ailleurs, les comptes d'investissements s'exprimeront toujours dans les renseignements complémentaires au budget et au compte par objet. La commission n'a pas de remarque particulière.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Aucun amendement n'a été déposé pour cette division. J'ouvre la discussion générale sur la division 9.

Betchov Gabioud Denise, Conseillère générale, AdG. L'AdG souhaiterait faire des commentaires concernant la division 9. Tout d'abord, c'est une déception pour nous avec la réorganisation, certaines rubriques ont disparu. Le plus troublant est la rubrique concernant le stade de tourbillon. Comme vous le savez, nous aimons commenter cette rubrique. Le problème c'est qu'en 2018, il est fondu dans une rubrique avec tous les autres centres sportifs, alors qu'il représente à peu près 57% des charges nettes de fonctionnement. Ce n'est pas logique de fusionner ce centre sportif emblématique au niveau cantonal qui est soumis aux règles de la SFL avec les autres centres sportifs de caractère local. Son poids financier aussi. Ce stade représente 13,5 millions d'investissements sur les dernières 10 années, et 21 millions de frais de fonctionnement, ce qui équivaut à environ 3,5 millions par année. Il y a aussi son importance stratégique. Il ferait partie éventuellement des infrastructures à modifier pour les jeux olympiques en 2026. L'AdG considère donc qu'il est essentiel de garder toute la visibilité sur le stade de tourbillon et nous demandons que la rubrique soit restaurée. Ma deuxième réflexion concerne des investissements à la rubrique 900.58 intitulée "candidature jeux olympiques Sion 2026". Deux amendements avaient été proposés pour réduire ce montant ou pour le geler afin d'attendre le résultat de la votation populaire sur les jeux olympiques prévue en juin. Malheureusement, lors de la séance du bureau, on nous a expliqué que cet objet était lié et qu'on ne pouvait pas l'amender. On nous a répondu qu'un engagement avait été pris par la commune auparavant et qu'il y a eu une promesse de contribution d'un million. Quand nous avons demandé quelle était la nature de cet engagement, on nous a apporté un extrait du PV du Conseil municipal du 10 novembre 2016 qui doit rester confidentiel malheureusement mais qui stipule donc que le Conseil municipal s'engage à contribuer à 1 million sur les deux prochaines années. C'est pour cela que vous voyez dans la rubrique 900.58, un investissement de 500'000 pour 2018 et également pour 2019. Ce qui nous étonne, c'est qu'un engagement d'une telle importance pour un projet du domaine public, et de plus en attente d'une votation populaire, puisse rester confidentiel. L'AdG déplore cette manière de faire. Nous espérons qu'à l'avenir des investissements d'une telle importance pourront être soumis à l'approbation de cette assemblée comme il se doit.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. La Municipalité veut-elle s'exprimer ? Nous sommes arrivés au terme de l'étude des divisions. J'invite les rapporteurs à prendre une dernière fois la parole pour nous faire part des conclusions et du vote final de leur commission. Monsieur Rey vous avez la parole.



X- Budget discussion finale

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Amendement : suite à l'étude du projet du budget 2018 et après vote à l'unanimité des 12 membres présents, la commission renonce à déposer des amendements à ce stade mais se réserve le droit de le faire ultérieurement comme le permet le règlement du Conseil général. Nous avons abordé 7 différents éléments dans nos conclusions. Le premier étant généralités du budget avec des charges et des produits financiers qui augmentent de façon symétrique par rapport à celui de l'année précédente. Le budget 2018 est à nouveau équilibré sur le compte de fonctionnement. Cette situation est plutôt satisfaisante en particulier au regard des coûts supportés pour des équipements bénéficiant également aux citoyens de communes voisines (piscine, patinoire, stade etc.) ou liés à des infrastructures cantonales (EPFL, HES, aéroport), ainsi que du tarissement de certaines sources importantes de revenus (énergie, baisses fiscales). Dans ce contexte, la marge d'autofinancement demeure ainsi une nouvelle fois insuffisante pour couvrir l'intégralité des investissements nets. Le projet de budget 2018 porte l'empreinte de la nouvelle répartition des dicastères au sein de l'exécutif. La commission de gestion apprécie le fait que cette nouvelle organisation ait été mise à profit pour affiner l'information donnée par les comptes. Elle relève notamment l'amélioration de la transparence des coûts que procure la ventilation des prestations de la voirie pour les autres services et la visibilité donnée à ces dernières. Il en va de même pour les subventions accordées au travers de la mise à disposition de locaux qui apparaissent désormais dans les comptes. La commission de gestion salue donc cette volonté de perfectionner l'outil de pilotage des finances de la commune. Cet effort démontre une volonté de maîtriser ce qui se passe au niveau de tous les services et de responsabiliser au maximum ces derniers. Une telle démarche, déjà engagée depuis quelques années, favorise la confiance, entre autres, entre les autorités en charge de la ville et les citoyens. Cependant, nous avons une remarque sur la généralité du budget. Les divers centres sportifs (piscine, patinoire, etc.) ont été regroupés dans des rubriques correspondantes. La commission de gestion regrette ainsi de ne plus avoir accès à des rubriques détaillées permettant de connaître la répartition des charges et recettes par infrastructures. Elle note tout de même que cette modification ne touche que les comptes de fonctionnement. En ce qui concerne les investissements, le détail est toujours mis à disposition.

Planification financière : la commission relève que le document présentant la planification financière 2019 -2023 est de bonne facture et joue parfaitement son rôle d'outil de pilotage et de réflexion. Nous notons que cette planification intègre une future réforme de l'imposition des entreprises. Ce changement péjorera considérablement les comptes de ces prochaines années.

Au niveau des investissements, nous relevons que le projet de centre aquatique n'y figure plus et que le projet de déplacement des ambulances sera réalisé après 2023.

La prochaine grande réalisation proposée concerne la rénovation de la Planta pour un montant total de près de 19 millions. A noter que les investissements répétitifs représentent plus du tiers du montant global. Les excédents de charges prévus ainsi que leur influence sur la marge d'autofinancement doivent, comme l'indique la conclusion du rapport, inciter le Conseil communal à prendre des mesures. La COGEST demande, par conséquent, à ce dernier de poursuivre ses réflexions afin de proposer de nouvelles sources de revenus et de favoriser les projets stratégiques.

Marge d'autofinancement : le budget 2018 prévoit une marge d'autofinancement de 83,6% contre 88,1 au compte 2016. En tenant compte des investissements prévus dans le plan de législature, les engagements envers l'Etat du Valais, la nouvelle réforme de l'imposition des entreprises, le degré d'autofinancement risque ces prochaines années d'évoluer de manière dégressive. Malgré ces projets et ces contraintes, la commission réitère son souhait d'un autofinancement à 100% et demande à la Ville de tout mettre en œuvre pour atteindre cet objectif en fixant des priorités et en contrôlant ses charges de fonctionnement. Dépenses liées et non liées: comme le démontre le tableau annexé à notre rapport, la marge de manœuvre du Conseil communal et du Conseil général est faible en raison



des dépenses liées et partiellement liées. Ainsi, concernant le fonctionnement, seul 19,06 du budget peut être amendé. Concernant les investissements, ce taux se monte à 42,3 %.

Centre aquatique : les infrastructures aquatiques actuelles répondant aux besoins de la population et, au vu des études démontrant que le déplacement du centre sportif aquatique de la Blancherie au voisinage de la piscine couverte de l'ancien stand aurait engendré un investissement de l'ordre de 35 millions, le Conseil municipal a décidé d'abandonner ce projet au profit de projets plus cruciaux. Cependant, pour améliorer la satisfaction des usagers, il étudiera un programme de rénovation de la piscine de la Blancherie et élargira les horaires de celle de la Sitterie. La commission de gestion salue cette décision raisonnable qui tient compte avec pragmatisme de notre situation financière et des priorités actuelles.

Contribution des communes sièges règlement du 22 avril 2015 de l'Etat du Valais. Dans ses articles 1 à 4, le règlement cité précédemment précise les contributions que doivent fournir les communes sièges des écoles cantonales du degré tertiaire et des institutions de formation et de recherche du niveau tertiaire. Ces contributions sont entre autres : premièrement, la mise à disposition gratuite des terrains nécessaires à l'implantation des bâtiments; deuxièmement, la participation de 10% aux dépenses d'investissements brutes; troisièmement, participation de 10% à l'ensemble des charges salariales. Le budget de la commune de Sion se voit de plus en plus impacté par la mise en œuvre de ce règlement, sans que la commune, pour autant, en retire des retombées proportionnelles. En effet, bon nombre d'enseignants et d'étudiants fréquentant les écoles installées sur le territoire de la commune sont domiciliés sur d'autres communes. La COGEST souhaite que le Conseil municipal s'engage à rechercher une participation accrue des communes qui profitent également des nouvelles implantations d'écoles ou d'infrastructures partagées, ainsi qu'il intervienne auprès des députés du Grand conseil issus des villes sièges pour demander une révision du règlement cantonal. Refacturation aux communes de l'ARS, association pour le développement de la région de Sion. La Ville de Sion a des infrastructures dont profitent de nombreuses communes alentour, une participation de 3 francs par habitant leur est demandée en contrepartie, certaines communes ne versent pas cette contribution. La COGEST demande à la ville d'intensifier ses efforts pour récupérer cette participation auprès des communes avoisinantes.

Nous avons des remerciements également. La commission remercie le Président de la Ville et son Conseil, les chefs de service, leurs collaboratrices et collaborateurs pour le travail fourni tout au long de l'année ainsi que pour leur disponibilité.

La commission relève l'excellente qualité de la présentation du budget faite par Monsieur Dondainaz et l'en remercie vivement. Elle remercie aussi Monsieur Philippe Varone, Président de la Ville, pour l'excellence de ses présentations et la transparence des débats lors de la séance des questions.

Vote final : Madame la présidente du Conseil général, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, la commission de gestion vous propose, à l'unanimité des 12 membres présents, d'accepter le projet de budget 2018 de la Ville de Sion sous réserve de l'acceptation ou du refus des amendements.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. Prenant la parole pour la dernière fois de cette première année de législature, permettez-moi, avant la lecture des conclusions de la commission, une petite digression pour remercier l'ensemble des membres de cette commission pour leur amabilité et l'excellente ambiance qui règne en son sein, ainsi que la tenue impeccable des séances par le président, Gérard Varone. Tout ceci permet à votre rapporteur de pouvoir faire son travail en toute quiétude. J'espère que cette ambiance perdurera ces 3 prochaines années. Conclusions de la commission et vote final. La CEU relève l'insuffisance de financement de 4,7 millions, ce qui conduit à une augmentation de la dette brute par habitant, tout en restant un endettement faible. Toutefois, les investissements restent mesurés en fonction du rôle central de la commune au niveau cantonal. Les investissements et charges liés ne pourront indéfiniment augmenter et devront être soutenus par les



communes avoisinantes et/ou d'autres centres cantonaux. De même, la CEU relève la maîtrise des charges de fonctionnement et souhaite que les prévisions de rentrées fiscales se réalisent.

La commission salue la transparence des prestations internes de la voirie refacturées aux services utilisateurs. L'analyse du budget 2018, avec les modifications de rubriques, n'a pas toujours été aisée. La CEU souhaite que pour les prochains exercices, comptes 2017, un soin particulier soit apporté à cette problématique. La commission remercie encore le service pour les travaux entrepris, ainsi que pour les réponses qu'ils ont fournies.

La commission environnement et urbanisme a accepté le budget 2018 de la Ville de Sion à l'unanimité des 10 membres présents et vous propose d'en faire de même.

Amos Jérôme, Conseiller général, UDC. Conclusions de la commission et vote final. La CSC accepte le budget 2018 dans sa nouvelle version comptable. La commission sociale et culturelle remercie le Conseil municipal, les chefs de service, les collaborateurs de l'administration communale pour l'élaboration du budget 2018.

Compte tenu de l'examen effectué, la commission sociale et culturelle propose d'approuver, à l'unanimité de ses 11 membres présents, le présent budget 2018 de la Municipalité de Sion.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion générale sur le budget 2018. Monsieur Vincent Boand

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC accepte le budget 2018. Les charges du compte de fonctionnement sont, en partie, maîtrisées, les EPT par habitant restent stables, les coûts des affaires sociales ont cessé de prendre l'ascenseur bien que les dépenses dans ce poste soient toujours très élevées.

Les recettes fiscales sont en augmentation et montrent l'attractivité de notre Ville. Le principal point d'achoppement reste le manque de financement de 4,6 millions qui pèse sur la santé financière de la Ville et nous éloigne de l'objectif des 100% d'autofinancement réclamé par notre groupe. Il est donc indispensable que, lors des prochains comptes et budgets, le plan de législature qui nous a été présenté en plenum devienne un outil de travail tant pour l'administration que pour le Conseil général et permette enfin de prioriser clairement les actions de la Ville au moyen des objectifs politiques, des mesures pour leur accomplissement et des indicateurs permettant de réaliser leurs suivis. Ainsi, il est important que le plan de législature fasse partie intégrante de l'étude des comptes et budgets et débouche sur un profond examen des tâches et mandats prioritaires de notre commune. Nous avons besoin d'un outil de pilotage plus performant que la planification financière actuelle et de plus de transparence dans l'atteinte des objectifs stratégiques de la Ville.

Betchov Gabioud Denise, Conseillère générale, AdG. Je ne vais pas reprendre toutes les conclusions des commissions. J'aimerais simplement signaler globalement : les indicateurs sont bons. Nous avons une moyenne de 22 sur 25 points possibles, et ce depuis plusieurs années. Il est vrai que la capacité d'autofinancement est seulement satisfaisante, au niveau indicateur 3, mais des signes positifs se manifestent. Les recettes sur les ventes d'énergie ont touché le fond, il semblerait et nous pouvons présumer que les bénéficiaires vont reprendre vers la hausse. De même, pour les revenus sur les impôts, des augmentations sont prévues en 2018 pour près de 3 millions. Relevons également qu'il n'y a plus eu d'allègements fiscaux votés par le Grand Conseil, et ce depuis 2015. Nous pouvons compter sur une stabilisation jusqu'en 2019. Ensuite, il faudra composer avec le nouveau projet fiscal qui doit remplacer le RIE III. L'impact financier est estimé à une diminution d'environ 3 millions de francs par année durant 3 ans. En conséquence, notre capacité d'autofinancement ne va pas s'améliorer de sitôt mais devrait rester stable, tout de même, au niveau satisfaisant.



L'AdG note toutefois qu'il faudra définir des priorités dans nos investissements, mais que nous continuons nos investissements dans deux domaines qui nous tiennent à cœur : c'est-à-dire les crèches/nurserie du centre protestant et la pouponnière pour presque 2 millions et pour le réaménagement des bâtiments scolaires de 2,4 millions.

Nous adhérons aussi à la demande de la COGEST afin que le Conseil municipal poursuive ses réflexions quant aux projets à prioriser. Notre souhait est que cela se fasse dans l'esprit de la démarche participative et en consultation avec le Conseil général. Il y a un chapitre qui nous pose quelques inconnues : c'est celui de l'aéroport. Les frais de fonctionnement qui reviennent à environ 1,7 millions de francs pour la commune, après la prise en charge par le canton, s'y rajoutent les investissements pour l'aéroport, à partir de 2019, elles seront de l'ordre de 800'000 francs par année. De plus, il y aura les coûts de contrôles aériens, actuellement pris en charge surtout par l'armée, mais le désengagement militaire de l'aéroport approche très rapidement. Tout ceci pourrait finalement se chiffrer à plusieurs millions de francs, par année, pour nous, entre 5 et 7 millions, pour un aéroport qui ne compte que 26'000 passagers en 2016.

Quelle est notre volonté de maintenir cet aéroport et à quel prix ? En raison de cette préoccupation et les coûts grandissants, nous demandons au Conseil municipal de tenir le Conseil général au courant sur l'avancement des travaux que vous faites avec le CoPil, un état des lieux durant le premier semestre 2018 serait très apprécié.

Finalement, il est vrai, Sion en tant que Ville siège et capitale du canton, assume beaucoup de coûts et d'investissements pour de multiples services et équipements qui bénéficient également aux résidents et résidentes des communes voisines, ainsi que pour les infrastructures cantonales. Pour cette raison, l'AdG considère qu'il est essentiel que le Conseil municipal continue toutes ces démarches pour rechercher une participation accrue de l'apport des autres communes et aussi pour intervenir auprès du Grand Conseil et faire réviser le règlement cantonal concernant les contributions des villes sièges. D'avance, nous tenons à remercier notre exécutif de l'engagement et des démarches qui seront poursuivies afin d'assurer une meilleure répartition de ces responsabilités financières. L'alliance de gauche tient à remercier tous les services de la commune, tous les chefs ainsi que toutes les personnes travaillant dans ce service pour leur engagement et leur diligence dans l'exécution de tous leurs divers mandats et, à la fin, il me reste juste au nom du groupe AdG à vous souhaiter de belles fêtes, pleines de bonheur et une belle santé en 2018.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Au terme de l'analyse du budget sur un potentiel de variation de + 580'000, - 800'000, il n'aura au final pas changé. N'est-ce pas là simplement la preuve qu'il n'y avait pas grand-chose à redire ou, en tout cas, pas suffisamment pour qu'un amendement soit accepté ce soir. Nous tenons à remercier vivement les conseillères et conseillers municipaux ainsi que les services de la Ville pour leur excellent travail. La Ville est en bonne santé financière, mais il faut mettre en place un dialogue pour une plus juste répartition des frais dans tous les domaines touchant aux tâches communales. J'en appelle donc à la responsabilité de nos conseillères et de nos conseillers, de même que des députés de nos groupes respectifs, afin que cette démarche soit intensifiée sans délai, afin que nous puissions envisager l'avenir de notre commune avec sérénité et optimisme. Sur ces considérations, au nom du groupe PLR, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et je conclurai en ajoutant que le groupe PLR réitère sa pleine confiance en notre Conseil municipal et acceptera le budget 2018.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Depuis une ou deux années maintenant, les budgets présentés au Conseil général présentent, à peu de chose près, la même configuration. Le degré d'autofinancement au taux de volume de la dette brute, en passant par l'endettement net par habitant, il répond en général de manière satisfaisante aux indicateurs posés par l'Etat du Valais. On peut donc considérer qu'il s'agit d'un budget satisfaisant. L'augmentation prévue des recettes fiscales, due en grande partie à l'évolution démographique, ne peut que corroborer cette impression. Parmi les investissements les plus conséquents, Les Verts ne peuvent que se réjouir de la part accordée à la



crèche/nurserie du centre protestant et à la pouponnière valaisanne. Ces deux places d'accueil réclamées depuis passablement de temps par différents groupes du Conseil général, vont répondre en partie au besoin croissant de nombreuses familles installées dans notre commune. L'accent mis sur les parkings d'échange est également une bonne chose. Reste dans le futur à apporter un effort plus important sur les parkings périphériques afin de désengorger le centre-ville. Passablement de traces concernant la politique énergétique de la ville sont visibles dans ce budget. A ce niveau, Les Verts auraient souhaité un soutien plus important apporté aux privés désireux d'améliorer le bilan énergétique de leurs immeubles. Les Verts se montrent plus nuancés en ce qui concerne quelques rubriques qui pèsent depuis un certain temps sur les budgets communaux. A nouveau, il est prévu d'investir des sommes conséquentes pour l'aéroport, sans pouvoir compter sur le soutien financier de partenaires publics ou privés.

Nombreux sont, semble-t-il, les milieux ou les personnes prêtes à défendre cette structure en Valais, mais peu se bouscule pour participer à ses frais de développement. De plus, le projet de l'aéroport civil prévu suite au désengagement plus que partiel de l'armée ne semble pas vraiment abouti. Hier soir encore, Monsieur le président a précisé qu'il existait un accord de principe entre l'Etat, la Ville et l'armée et que plusieurs points étaient encore en discussion. Malgré les engagements d'une compagnie annoncée à grand renfort de publicité, très peu de nouvelles destinations seront ouvertes cet hiver. Signalons, au passage, que les démarches et les promesses faites par la compagnie Powdair ne se sont pas révélées neutres financièrement pour notre commune qui a dû déboursier plus de 180'000 francs dans l'aventure. Dans ces conditions, ne serait-ce pas faire preuve de sagesse que d'envisager un moratoire des investissements consacré à l'aéroport tant que l'on n'est pas fixé sur ce que devrait être concrètement son avenir. Le groupe des Verts a tenté, à travers un amendement, de geler les 500'000 francs consacrés au dossier de candidature des JO jusqu'à la votation du 10 juin 2018. Il a été répondu que cette somme constituait une dépense liée. Cette décision est tout autant à discuter que discutable en soi. En quoi un courrier datant du 10 novembre 2016 promettant 1 million consacré au dossier de candidature des JO 2026 est-il réellement constitué à une tâche liée ? Si l'on suit cette logique, la marge de manœuvre financière d'un conseil s'en trouve passablement élargie. Considérer ces 500'000 francs comme une dépense liée soulève deux questions. La première : comment décide-t-on une dépense liée ? La deuxième : pour quelles raisons intègre-t-on dans ces dépenses liées une somme qui, à notre avis, pourrait faire l'objet d'un amendement ?

Ce mode de faire limite partiellement la possibilité qui est offerte à ce conseil d'amender une partie des rubriques du budget. Pour en conclure avec les JO, quel que soit le statut des 500'000 francs prévus, la commune ne devrait-elle pas geler cette somme jusqu'au verdict des urnes. Enfin, les études concernant la liaison "plaine montagne" nécessitent un nouvel engagement financier. Même si ce projet est pris en charge actuellement par une association intercommunale, il semble à la lecture du budget que Sion assume toujours seul les frais inhérents à ce projet. On peut dès lors se demander à quel moment les différents partenaires consentiront à investir dans ce qui a été présenté comme une innovation servant les intérêts de toute une région et non seulement la commune de Sion. Malgré ces réserves, le groupe des Verts acceptera le budget et remercie les personnes qui ont œuvré à sa réalisation.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. Tout d'abord, je tiens à répondre à mon collègue Fumeaux. Je peux comprendre sa remarque qui, à la lumière des événements passés et actuels, lui donnent en partie raison. Certes, à la suite de pression, par soucis électoralistes, par peur de mettre en péril des projets toujours présentés par la Municipalité ou les services concernés comme étant essentiels pour la population, nous, PDC, avons cédé et retiré une grande partie de nos amendements ces deux dernières années. Mais le PDC a travaillé le budget 2018 et, contrairement à l'UDC, il a trouvé des solutions concrètes en proposant des amendements à la baisse pour un montant total de 720'000 francs, ce qui représente 15% du manco d'autofinancement. Qui dit mieux ? A la lecture des propositions d'amendement des autres formations, personne. Malheureusement, ces amendements font systématiquement l'objet de critiques de la part de certains membres de la commission de gestion qui refusent des propositions concrètes faites pour corriger et améliorer le degré d'autofinancement de notre commune. Je rappelle ici que dans les conclusions du rapport de la



commission de gestion, on trouve, depuis maintenant plusieurs années, la demande récurrente à l'exécutif de notre ville d'atteindre un degré d'autofinancement de 100%, sans pour autant que la commission fasse une seule proposition tendant à aller dans ce sens et même pire, en détruisant les propositions de certains partis qui amélioreraient ce degré d'autofinancement. Cette façon de faire est complètement contradictoire. Que la commission de gestion laisse les vœux pieux à l'église et qu'elle agisse sur ce qu'elle peut. J'espère qu'à la lumière de ces remarques, notre collègue Fumeaux reverra quelque peu son jugement sur notre groupe qui s'efforce de faire son travail modestement. J'aimerais également rebondir sur la remarque de mon collègue Kuchler qui disait "budget accepté sans aucun amendement". Alors quoi, le Conseil général ne servirait-il à rien si ce n'est à tenir des théories pendant 2h30 à propos d'un budget qui présente un manco de financement de 4,7 millions ? Je reste dubitatif.

Malgré tout, le groupe PDC accepte le budget 2018 de la Commune de Sion, remercie les chefs de service et leurs équipes pour leur travail et souhaite à tous un joyeux Noël et une excellente année 2018, qu'elle vous soit meilleure que le budget de notre Commune.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Je me permets de faire une remarque par rapport à ce qu'a dit mon collègue pour essayer d'expliquer le but de la remarque que j'ai faite dans mon intervention : ce n'est pas dire que cela n'a pas servi. Au contraire, je pense que c'est même le rôle de notre Conseil général de prendre position sur les différents points de ce budget. Pour terminer en disant que, oui nous devons le faire. Aujourd'hui, nous n'avons peut-être pas été d'accord sur différents points, mais je pense qu'effectivement c'est nécessaire de continuer à le faire et nous nous battons pour trouver des solutions à l'avenir. Merci beaucoup.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de prise de parole. La Municipalité veut-elle s'exprimer ? Nous allons passer au vote du budget 2018. Celles et ceux qui acceptent le budget non-modifié ce soir appuient sur la touche verte. Celles et ceux qui refusent, touche rouge. Abstention, touche blanche.

Le vote est lancé. Le budget est accepté par **51** oui, **0** abstention et **0** non. Avant de clore cette séance, j'ai quelques informations à vous transmettre.

Afin que l'enregistrement de nos séances se termine correctement, je vous demande de ne pas quitter votre place avant la fin de ma dernière intervention. Je passe maintenant la parole au président de la Municipalité.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je voulais vraiment vous remercier pour le travail que vous avez fait, ce sont de nombreuses heures dans les différentes commissions, dans les différents groupes politiques. Je suis aussi conscient que ce n'est pas forcément très facile de rentrer dans la comptabilité publique. On est à votre disposition pour vous aider à comprendre les différents mécanismes. J'ai apprécié aussi les rencontres que j'ai pu avoir avec vous et on va poursuivre dans cet esprit de partage et de transparence. Je voulais vous remercier d'avoir accepté, à l'unanimité, le premier budget de la législature et le premier budget d'une équipe qui a travaillé de manière un peu différente que par le passé en binôme avec les chefs de service. Et puis, j'aimerais vraiment exprimer ma gratitude à mes collègues du Conseil municipal, aux chefs de service qui ont fait aussi un magnifique travail avec une mention, bien sûr, particulière au gardien du temple qui est notre chef des finances. Je voulais vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous et de ceux que vous aimez. La période de Noël est là pour cela. Bonne soirée et au plaisir de vous retrouver très bientôt, le verre à la main.



Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je vous remercie pour votre travail. Je vous donne rendez-vous pour notre plenum du 23 janvier 2018, dédié aux jeux olympiques. L'invitation vous parviendra début janvier. Au nom du bureau et en mon nom, je vous souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année. Je vous retrouve tous au carnotzet de la ville afin de partager un vin chaud. Je remercie tous les intervenants de cette soirée de travail.

Bonne soirée et bonnes fêtes.

Sion, le 26 février 2018

La Présidente

Claire-Lise Bonvin

Le Secrétaire

Jean-Charles Léger



LISTE DES PRESENCES DU 19.12.2017

Présents

Nbre	Nom	Nom	Parti	Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Amos	Jérôme	UDC	31	Mittaz	Xavier	PLR
2	Antonini	Tobia	PLR	32	Moren	Jean Philippe	PDC
3	Barras	Dominique	PDC	33	Moulin	Guillaume	UDC
4	Betchov Gabioud	Denise	ADG	34	Mukuna	Akanga	PDC
5	Boand	Vincent	UDC	35	Pallara	Chantal	PLR
6	Bodrito	Jean Pierre	ADG	36	Pallara	Juan Carlos	ADG
7	Bonvin	Claire-Lise	PDC	37	Pfister	Brigitte	LES VERTS
8	Bornet	Patrick	PLR	38	Pitteloud	Christophe	PDC
9	Bornet	Ruth	PLR	39	Pitteloud Rey	Nathalie	LES VERTS
10	Bourban Carthoblaz	Christine	PLR	40	Reist	Martin	UDC
11	Broccard	Jean Michel	PDC	41	Rey	Charles André	PDC
12	Carruzzo	Sébastien	LES VERTS	42	Jacquier	Michael	PDC
13	Collet	Bastian	ADG	43	Rouiller	Jean Daniel	PLR
14	Darbellay	Karine	LES VERTS	44	Sierro	Christophe	PDC
15	Dubuis	Alexandre	LES VERTS	45	Stalder	Thierry	PLR
16	Fellay	Gilles	PDC	46	Tavernier	Jérôme	PLR
17	Fumeaux	Dionys	UDC	47	Theler	Maud	ADG
18	Gachnang	Mathieu	PDC	48	Turatti	Alain	PLR
19	Gianadda	Isabelle	PDC	49	Ulrich	Daniel	PLR
20	Gillioz	Fernand	PLR	50	Varone	Gérard	PDC
21	Hirt	Jean-Claude	UDC	51	Zuchuat	Raphaël	PDC
22	Hofmann Jacquod	Mireille	LES VERTS	52	Zumstein	Alain	PLR
23	Juillerat	Olivier	PLR	53			
24	Kuchler	Fabien	PLR	54			
25	Léger	Jean Charles	PDC	55			
26	Mabillard	Jean Paul	LES VERTS	56			
27	Marquis	Marco	PLR	57			
28	Mayor	Noémie	PLR	58			
29	Micheloud	Benoît	PDC	59			
30	Mirailles	Christian	LES VERTS	60			

Excusés

Nbre	Nom	Nom	Parti	Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Schüpbach	Pierre	PDC	5			
2	Gex	Fanny	ADG	6			
3	Nanchen	Magali	LES VERTS	7			
4	Maury	Cindy	ADG	8			

Absents

Nbre	Nom	Nom	Parti	Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Marzorati	Lauryn	UDC	5			
2	Fauchère	Régine	PDC	6			
3	Trabacchi	Sophie	PDC	7			
4	Rossier	Virginie	PDC	8			